

Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 224297

A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale : **24031**

Données générales

Compétence M ou ME (*) : **(ME) Municipale Etat**

1. **Commune (*) :** Le Mont-sur-Lausanne
2. **Lieu-dit :** Le Ferrajoz
et/ou adresse (*) :
3. **Coordonnées (E / N) (*) :** 2537615 / 1157285 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250*)
4. **No de parcelles (*) :** 3030
5. **No ECA :**
6. **Note recen. architectural :**

Acteurs (si plusieurs, ajouter en page n° 14)

7. **Propriétaire (*) :**

Nom, Prénom :	RAUSCHERT, MICHEL	Raison sociale :
Adresse :	Chemin de la Côte-à-deux-sous, 5	Tél. : 079 896 67 78
NPA / Localité :	1052 LE-MONT-SUR-LAUSANNE	E-mail : m.rauscher@bluewin.ch

Promettant acquéreur :

Nom, Prénom :	REYMOND, PASCAL ET SYLVIA	Raison sociale :
Adresse :	Chemin de Renens, 52 E	Tél. : 079 726 20 63
NPA / Localité :	1004 LAUSANNE	E-mail : pascalreymond81@gmail.com

Droit distinct et permanent :

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

8. **Auteur des plans (*)** (*personne physique selon art. 72 RATC*)

Projet nécessitant :	<input checked="" type="checkbox"/> Architecte <input type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC	
Nom, Prénom :	MANCISIDOR-MORRÁS, MARIA	N° reg. mandataire : 191092
Profession :	Architecte	
Raison sociale :	ERAIKI ARCHITECTES	E-mail : info@eraiki.ch
Adresse :	rue de la Plaine, 46	Tél. : 024 555 25 35
NPA / Localité :	1400 YVERDON-LES-BAINS	Fax :

9. **Nature des travaux principale (*)** : (*une seule coche possible*)

<input type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input checked="" type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

10. **Description de l'ouvrage (*) :**

Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture - Minergie

11. **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) : Oui Non
b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de _____ m² (cocher aussi la question N° 105)
b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38) I II III IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : _____ N° FAO : _____
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) : Oui Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 4.5.24 au 2.6.24

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20. Maître de l'ouvrage (*):

- 01 CFF
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF
 07 Swisscom
 08 La Poste
 10 Canton
 11 Entreprise de droit public d'un canton
 15 Commune
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension
 23 Caisse maladie, SUVA
 24 Banque, fond immobilier, holding financière
 31 Usine d'électricité privée
 32 Usine à gaz privée
 33 Chemin de fer privé
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)
 42 Coopérative de logement
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)
 61 Particulier et hoirie
 63 Organisation internationale, ambassade
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.):

Nom, Prénom : REYMOND, PASCAL ET SYLVIA

Raison sociale :

Adresse : Chemin de Renens 52E

Tél. : 079 726 20 63

NPA / Localité : 1004 LAUSANNE

E-mail : pascalreymond81@gmail.com

21. Direction des travaux (*):

Nom, Prénom : SCHNEPP, ROLAND

Raison sociale : VILLVERT SA

Adresse : Avenue haldimand, 41

Tél. : 024 423 00 90

NPA / Localité : 1401 YVERDON-LES-BAINS

E-mail : support@villvert.ch

C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

30. Genre de construction (*): Bâtiment Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur

31. Type d'ouvrage (*):

- Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques
 14 Chauffage à distance
 19 Autre
 Elimination des déchets 22 Ordures ménagères
 23 Autres déchets
 Infrastructure routière, parking 34 Route, place de stationnement
 35 Parking couvert
 Autre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)
 42 Constructions pour les bus et tramway
 43 Constructions pour la navigation
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)
 49 Autres constructions vouées aux transports

Demande de permis de construire (P) - 224297

- Education, recherche, santé,
loisirs, culture
- Autres infrastructures
- Agriculture, sylviculture
- Industrie, artisanat,
commerce, services,
administration
- 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)
- 52 Formation supérieure ou recherche
- 53 Hôpital
- 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale
- 55 Autre établissement de santé spécialisé
- 56 Installation de loisirs et de tourisme
- 57 Eglise et bâtiment à but religieux
- 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments
- 59 Salles omnisports et salles de sport
- 61 Aménagement de berges et barrages
- 62 Constructions pour la défense nationale
- 69 Autres infrastructures
- 71 Maison individuelle à un logement, isolée
- 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle
- 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement
- 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation
- 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale
- 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation
- 79 Autre construction en rapport avec l'habitation
- 81 Construction agricole
- 82 Construction sylvicole
- 91 Fabrique, usine, atelier
- 92 Halle, dépôt, silo, citerne
- 93 Bât. administratif, bureaux
- 94 Bât. commercial, magasin
- 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...
- 96 Autres hébergements de courte durée
- 99 Autre construction destinée à des activités économiques

Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :
- 5 m 10 m 25 m 50 m
- 100 m 250 m 500 m 1000 m
34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :
35. Dans un plan général d'affectation (PGA)
- Dans un plan partiel d'affectation (PPA)
- Dans un plan de quartier (PQ/PQCM) Nom et/ou No de la zone : Au Ferrajoz
36. Secteur de protection des eaux : Au üB (Si zones S, cocher la question N° 115)
37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire
- (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été
délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

Bruit

38. a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation
- b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.
- (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREV))

Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson : Réseau public Alimentation privée
41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante : Existante Projetée
- Distance [m] : 85

Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères Existant Projeté
- b) Différenciés Existant Projeté
- c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

Suppression des barrières architecturales

43. La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

Equipements, installations

49. Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m³ ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. [lien](#)

D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m ²]	1407	0	0	1407
61. Surface totale en zone à bâtir [m ²] (A)	1407	0	0	1407
62. Surface bâtie [m ²] (B)	0	184,25	0	184,25
63. Surface brute utile des planchers [m ²] (C)	0	466,10	0	466,10
dont consacrée au logement [m ²]	0	466,10	0	466,10
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				0.13
Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				0.33
65. Cube SIA [m ³]	0	2206	0	2206
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]				
Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	1917000	CFC 1 à 5 [CHF]		2205300

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)					
Nb total de nouveaux bâtiments	2	Avec logements	2	Sans logements	0
Nb total de bâtiments transformés	0				
Nb total de bâtiments démolis	0				

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81. Couverts, garages extérieurs	0	1	0	1
82. Places non couvertes	0	3	0	3
83. Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)	0	4	0	4
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)	0	0	0	0

Demande de permis de construire (P) - 224297

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [1]

B1	Type de travaux (*) :	Nouveau bâtiment
B2	N° de parcelle (*) :	3030
B3	N° ECA :	
B4	Rue/lieu (*) :	Au Ferrajoz
B5	Dénomination du bâtiment :	Villa A
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement				
	Classe :	Maisons individuelles				
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	104				
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	262				
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	262	Pour les activités [m²] :	0		
B11	Cube SIA [m³] :	1168				
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	4				
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	1				
	Nb 1 pce :	0	Nb 2 pce :	0	Nb 3 pce :	0
	Nb 4 pce :	0	Nb 5 pce :	0	Nb 6 pce ou plus :	1
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :					
B15	Système de chauffage (*) :					
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment - secondaire:				
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)	8.5				
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :					
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Air - secondaire: Electricité				
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>					
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :					
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Pompe à chaleur PAC - secondaire:				
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :					
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Air - secondaire: Electricité				
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non				

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Crépi ton pierre, bardage bois ton gris
Mode de couverture, couleur :
Tuile terre cuite rouge nuancé
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble télé-réseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- | | | Compétence | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| | | M | ME |
| 48. | Qh (MJ/m ² .an) : 35.1
Qhli (MJ/m ² .an) : 46.4 | Informations complémentaires : | |
| 453. | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72 | | | |
| Surface de référence énergétique | | | |
| | SRE : 258.2 | Informations complémentaires : | |
| 465. | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation | <input type="checkbox"/> | EN 6 |
| 468. | Serres artisanales ou agricoles chauffées | <input type="checkbox"/> | EN 7 |
| 474. | Halles gonflables | <input type="checkbox"/> | EN 8 |
| Installations techniques du bâtiment | | | |
| 449. | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées | <input checked="" type="checkbox"/> | 75 |
| 450. | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) | <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> | 65A
65B
Annexe |
| 456. | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd | <input type="checkbox"/> | |
| 461. | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables | <input checked="" type="checkbox"/> | EN-VD 72 |
| 462. | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire | <input checked="" type="checkbox"/> | EN 3 |
| 463. | Installation de ventilation | <input checked="" type="checkbox"/> | EN 4 |
| 464. | Installation de réfrigération / humidification | <input type="checkbox"/> | EN 5 |
| 466. | Installation de production d'électricité par combustible | <input type="checkbox"/> | EN 9 |
| 475. | Résidences secondaires | <input type="checkbox"/> | EN 3 |
| Divers | | | |
| 470. | Installation de chauffage en plein air | <input type="checkbox"/> | EN 10 |
| 471. | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN | <input type="checkbox"/> | |
| 473. | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m ²
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation | <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> | EN 12
EN 13 |
| 476. | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) | <input type="checkbox"/> | EN-VD 15 |
| 477. | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
Précisez l'article : | <input type="checkbox"/> | |

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

Environnement

101. Situation particulière
 Dans un plan cantonal d'affectation
 Dans un plan cantonal de protection (*sauf Lavaux*)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.) (répondre aussi à la question N° 12) (*) Oui Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*) Oui Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole. 66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole). 66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] : Annexe
(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) : Oui Non 43 - DN
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- Inondations (INO) - Chutes de pierres et blocs (CPB)
 - Laves torrentielles (LTO) - Effondrements (EFF)
 - Glissements de terrain permanents (GPP) - Avalanches (AVA)
 - Glissements de terrain spontanés (GSS)
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisés.**
- 106 B. Dans un site pollué
(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)
 Ancienne décharge Site industriel pollué Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection
(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)
(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)

Préservation du parc locatif

Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)** 53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête. 53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée. 53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s). 53 B

Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) 54

Bruit

113. Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art. 31 OPB Annexe
(rapport acoustique nécessaire)
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

Protection des eaux		Annexes
115.	Zones S de protection des eaux (<i>autres secteurs, cocher la question N° 36</i>)	<input type="checkbox"/>
116.	Projet situé à moins de 20 m de : <input type="checkbox"/> la rive d'un lac <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau à ciel ouvert <input type="checkbox"/> d'un cours d'eau sous voûtage	
Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau <input type="checkbox"/> Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (<i>voir la question N° 210</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, <input type="checkbox"/> etc.) Ouvrage d'infiltration	<input type="checkbox"/>
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	<input type="checkbox"/>
Eaux usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP	<input type="checkbox"/>
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	<input type="checkbox"/>
123.	Raccordement à la fosse à purin	<input type="checkbox"/>
		52
Réseaux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	<input type="checkbox"/>
		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	<input type="checkbox"/>
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale	<input type="checkbox"/>
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (<i>l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF</i>)	<input type="checkbox"/>
		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	<input type="checkbox"/>
M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locaux occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr <input type="checkbox"/>	43, 51, 64
	b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série <input type="checkbox"/>	43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)	<input type="checkbox"/>
		43, 51, 64
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail	<input type="checkbox"/>
		51
Environnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	<input type="checkbox"/>
		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) <input type="checkbox"/> Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon <input type="checkbox"/> Raffinerie de pétrole <input type="checkbox"/> Installation géothermique (<i>plus de 5 MWth</i>) <input type="checkbox"/> Installation thermique (<i>plus de 100 MWth</i>) <input type="checkbox"/> Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon	
		43, 64
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux	<input type="checkbox"/>
		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale	<input type="checkbox"/>
		43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (<i>sans les entrepôts et les parkings</i>) <input type="checkbox"/> Inférieure à 2000 m² <input type="checkbox"/> De 2000 à 5000 m² <input type="checkbox"/> Supérieure à 5000 m² (EIE) <input type="checkbox"/> Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²	
		43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	<input type="checkbox"/>
		43

Métaux et machines

158. Métaux et machines 43, 64
 Acières (EIE) Vieux métaux (EIE)
 Aluminium (EIE) Métaux non ferreux (EIE)

Bois **Annexes**

159. Bois et traitement du bois 43, 64
 Panneaux d'agglomérés (EIE) Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)

Chimie

160. Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais 43, 64
 Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) Stockage de plus de 1000 t (EIE)
 Transformation (> de 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE) Synthèse de produits
161. Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins 43, 64
162. Produits plastiques ou en caoutchouc 43, 64

Alimentation

163. Produits alimentaires 43
164. Produits agro-alimentaires 43, 64

Autres matériaux

165. Arts graphiques 43, 64
166. Produits pour l'aménagement de la maison et du logement 43, 64
167. Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques 43, 64
168. Textiles, habillement, cuir 43, 64
169. Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) 43, 64
 Cimenteries (EIE) Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)

N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP**Terrassements, dépôts d'excavation et décharges**

200. Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m²
207. Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ? Concept de gestion des sols
201. Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre
 De 50'000 à 500'000 m³ De plus de 500'000 m³ (EIE)
202. Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)

Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'inclination ou de traitement des déchets

203. Déchetteries ou postes de collecte des déchets
204. Installations de traitement des déchets 43
 Inférieur ou égal à 1000 t/an Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)
205. Déchiqueteurs de voitures (EIE)
206. Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration 51

Surveillance des ouvrages de retenue

210. Ouvrages d'accumulation
- Volume maximum d'accumulation > 100 m³
- Retenue au dessus du terrain naturel
- Volume d'eau permanent m³ :

O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB (<i>hors étables d'alpage</i>) (EIE)	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (<i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i>)	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	52
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64

P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	<input type="checkbox"/>	43

Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---------------------------------------------	--------------------------	----

Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

Sport

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m ² (EIE)	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

Demande de permis de construire (P) - 224297

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		
	<input type="checkbox"/> eau non chauffée		32
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		32, EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille		
	<input type="checkbox"/> eau non chauffée		
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m ²		EN-VD11
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m ²		EN-VD11, Concept énergétique
	<input type="checkbox"/> eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	<input type="checkbox"/>	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	<input type="checkbox"/>	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	<input type="checkbox"/>	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m ² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	<input type="checkbox"/>	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	<input type="checkbox"/>	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	<input type="checkbox"/>	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	<input type="checkbox"/>	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	<input type="checkbox"/>	43
365.	Places de jeux	<input type="checkbox"/>	

R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : lien	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	<input type="checkbox"/>	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	<input type="checkbox"/>	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	<input type="checkbox"/>	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	<input type="checkbox"/>	64
404.	Garages professionnels	<input type="checkbox"/>	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	<input type="checkbox"/>	64

Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 m ³ charbon (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 5000 m ³ liquide ou 50'000 m ³ gaz (EIE) <input type="checkbox"/> Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	<input type="checkbox"/>	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	<input type="checkbox"/>	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	<input type="checkbox"/>	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	<input type="checkbox"/>	64

Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle <input type="checkbox"/> Modification d'installation existante <input type="checkbox"/>		Annexe
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT) <input type="checkbox"/>		ESTI TD7
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	<input type="checkbox"/>	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	<input type="checkbox"/>	

BLOC-NOTES

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date : Yverdon-les-Bains, le 01/02/2024

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

E R A I K I
 A R AUTEUR DES PLANS T E S
 Rue de la Prairie 46
 1400 Yverdon-les-Bains
 024 555 45 35 / info@eraiki.ch

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	SCHNEPP	Prénom :	ROLAND
Raison sociale :	VILLVERT SA	Tél. :	024 423 00 90
Adresse (*) :	Avenue Haldimand 41	E-mail :	support@villvert.ch
N° postal (*) :	1400	Localité (*) :	YVERDON-LES-BAINS

Lieu, date et signature (*) : Yverdon-les-Bains, le 01/02/2024

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 4.5.24 au 2.6.24

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*) : Claudia Vences

Tél. (*) : 021/651.91.98 Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

Vences **LE MONT**
 sur Consommation

Urbanisme

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Demande de permis de construire (P) - 224297**Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête****Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom : RAUSCHERT, MICHEL RAISON SOCIALE :
 Adresse : Chemin de la Côte-à-deux-sous, 5
 Tél. : 079 896 67 78 E-mail : m.rauschart@bluewin.ch
 NPA : 1052 LOCALITE : LE-MONT-SUR-LAUSANNE

Nom, Prénom : PIOTET, ELSA RAISON SOCIALE :
 Adresse : Route de l'Arbarie, 35
 Tél. : E-mail :
 NPA : 1955 LOCALITE : LES VÉRINES CHAMOSON

Nom, Prénom : PIOTET, FABIEN RAISON SOCIALE :
 Adresse : Mythenblick 22
 Tél. : E-mail :
 NPA : 8926 LOCALITE : UERZLIKON

Promettant acquéreurs (promettant acquéreurs n° 1 et 2)

Nom, Prénom : REYMOND, PASCAL ET SYLVIA RAISON SOCIALE :
 Adresse : Chemin de Renens, 52 E
 Tél. : 079 726 20 63 E-mail : pascalreymond81@gmail.com
 NPA : 1004 LOCALITE : LAUSANNE

Nom, Prénom : CONDON, CONOR ET VOLLINE-
 CONDON, ANTONIA CORNELIA RAISON SOCIALE :
 Adresse : Route du Mont 1A
 Tél. : 079 605 20 69 E-mail : conorwcondon@yahoo.com.uk
 NPA : 1035 LOCALITE : BOURNENS

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom : MANCISIDOR-MORRÁS, MARIA RAISON SOCIALE : ERAIKI ARCHITECTES
 Adresse : rue de la Plaine, 46
 Tél. : 024 555 25 35 E-mail : info@eraiki.ch
 NPA : 1400 LOCALITE : YVERDON-LES-BAINS

Demande de permis de construire (P) - 224297

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [2]

B1	Type de travaux (*) :	Nouveau bâtiment
B2	N° de parcelle (*) :	3030
B3	N° ECA :	
B4	Rue/lieu (*) :	Au Ferrajoz
B5	Dénomination du bâtiment :	Villa B
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement		
	Classe :	Maisons individuelles		
B8	Surface au sol du bâtiment [m ²] :	81		
B9	Surface brute utile des planchers [m ²] :	204		
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m ²] :	204	Pour les activités [m ²] :	0
B11	Cube SIA [m ³] :	1038		
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :	4		
B13	Nombre total de logements après travaux (*) :	1		
	Nb 1 pce :	0	Nb 2 pce :	0
	Nb 4 pce :	0	Nb 5 pce :	0
			Nb 3 pce :	0
			Nb 6 pce ou plus :	1
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :			
B15	Système de chauffage (*) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Pompe à chaleur PAC pour un seul bâtiment - secondaire:		
	Puissance du chauffage [KW] : (principal)	8.5		
B16	Agent énergétique de chauffage (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Air - secondaire: Electricité		
	<i>Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456. Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450</i>			
B17	Installation de fourniture d'eau chaude :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Pompe à chaleur PAC - secondaire:		
	Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :			
	<i>Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.</i>	- principal: Air - secondaire: Electricité		
B18	La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) ([lien](#))
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#) (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes Oui

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :
Crépi ton pierre, bardage bois ton gris
Mode de couverture, couleur :
Tuile terre cuite rouge nuancé
Type de fermeture : Stores Volets
- b) Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44. Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge : Electrique Hydraulique
b) Rampe/plate-forme ajustable : Electrique Hydraulique
c) Contenance du réservoir d'huile : litres
d) Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio : Antenne collective Antenne extérieure Antenne intérieure
 Parabole Câble téléseu

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

- | | | Compétence | |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------|
| | | M | ME |
| 48. | Qh (MJ/m ² .an) : 33.1 Informations complémentaires : | | |
| | Qhli (MJ/m ² .an) : 43.6 Informations complémentaires : | | |
| 453. | a) Qh est inférieur ou égal à Qhli | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli | | <input type="checkbox"/> |
| Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1 | | | |
| Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72 | | | |
| Surface de référence énergétique | | | |
| | SRE : 274.5 Informations complémentaires : | | |
| 465. | Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation | <input type="checkbox"/> | EN 6 |
| 468. | Serres artisanales ou agricoles chauffées | <input type="checkbox"/> | EN 7 |
| 474. | Halles gonflables | <input type="checkbox"/> | EN 8 |
| Installations techniques du bâtiment | | | |
| 449. | Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées | <input checked="" type="checkbox"/> | 75 |
| 450. | a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes) | <input type="checkbox"/> | 65A |
| | b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage) | <input type="checkbox"/> | 65B |
| | c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) | <input checked="" type="checkbox"/> | Annexe |
| 456. | Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd | <input type="checkbox"/> | |
| 461. | Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables | <input checked="" type="checkbox"/> | EN-VD 72 |
| 462. | Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire | <input checked="" type="checkbox"/> | EN 3 |
| 463. | Installation de ventilation | | <input checked="" type="checkbox"/> EN 4 |
| 464. | Installation de réfrigération / humidification | | <input type="checkbox"/> EN 5 |
| 466. | Installation de production d'électricité par combustible | | <input type="checkbox"/> EN 9 |
| 475. | Résidences secondaires | <input type="checkbox"/> | EN 3 |
| Divers | | | |
| 470. | Installation de chauffage en plein air | <input type="checkbox"/> | EN 10 |
| 471. | Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN | | <input type="checkbox"/> |
| 473. | Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m ² | | |
| | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage | <input type="checkbox"/> | EN 12 |
| | - justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation | | <input type="checkbox"/> EN 13 |
| 476. | Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh) | <input type="checkbox"/> | EN-VD 15 |
| 477. | Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application | <input type="checkbox"/> | |
| | Précisez l'article : | | |

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	CONDON Conor William et VOLLINE CONDON Antonia Cornelia		
Adresse	chemin de praz-mandry	N° parcelle	3030
NPA/Lieu	1052 Le Mont-sur-Lausanne	Autorisation construction n°	en cours

Fournisseur	alpha innotec c/o ait-Schweiz AG	Modèle, type	alpha innotec, LWCV 122R3
Puissance de chauffe (A2/W35)	10.3 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	49 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/W35)	8.5 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	55 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	5.7 kW	Puiss. acoustique, régime max. de nuit	49 dB(A)

Type d'installation	Installation intérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	Fonctionnement nocturne actif de 19 à 7 heures	55 dB(A)	49 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D_c	PAC proche façade	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	10 m	-20 dB	-20 dB
Mesures de protection contre le bruit	Saut-de-loup, 1.5-2 m de haut (jusqu'à -5 dB): -5 dB	-5 dB	-5 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		25 dB(A)	19 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		32.0 dB(A)	31.0 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

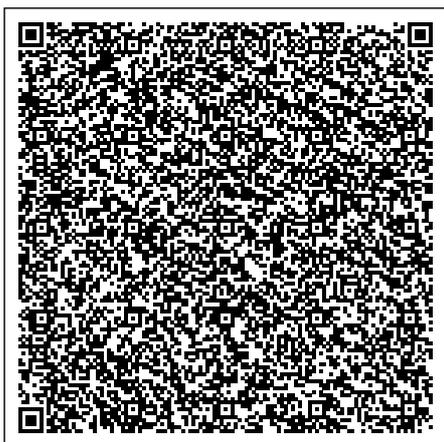
Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Oui
Niveau de puissance acoustique emplacement optimisé	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment
Fonctionnement nocturne moins bruyant	Actif de 19:00 à 7:00 heures Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	La valeur limite est respectée	Oui
Évaluation du respect du principe de prévention	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.	Oui

→ [Vers le formulaire online](#)



Pour toutes questions

Auteur Emanuele Guerra e=gr2, emanuele.guerra@eegalgrcarre.ch, 41 79 757 64 11

Lieu, Date

yverdon-les-bains, 10.01.2024

Signature

Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	REYMOND Pascal et REYMOND Silvia		
Adresse	chemin de praz-mandry	N° parcelle	3030
NPA/Lieu	1052 Le Mont-sur-Lausanne	Autorisation construction n°	en cours

Fournisseur	alpha innotec c/o ait-Schweiz AG	Modèle, type	alpha innotec, LWCV 122R3
Puissance de chauffe (A2/W35)	10.3 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	49 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/W35)	8.5 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	55 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	5.7 kW	Puiss. acoustique, régime max. de nuit	49 dB(A)

Type d'installation	Installation intérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	Fonctionnement nocturne actif de 19 à 7 heures	55 dB(A)	49 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D_c	PAC proche façade	6 dB	6 dB
Distance jusqu'au récepteur	10 m	-20 dB	-20 dB
Mesures de protection contre le bruit	Saut-de-loup, 1.5-2 m de haut (jusqu'à -5 dB): -5 dB	-5 dB	-5 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		25 dB(A)	19 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement continu	0 dB	0 dB
Niveau d'évaluation L_r		32.0 dB(A)	31.0 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

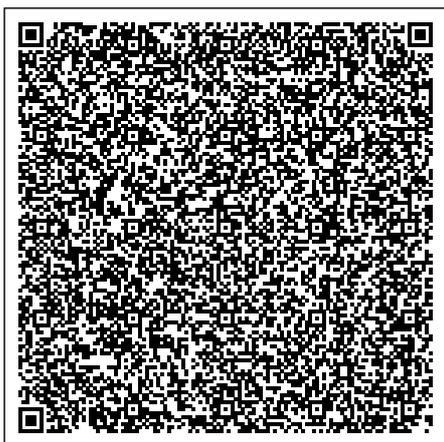
Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Oui
Niveau de puissance acoustique emplacement optimisé	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique Emplacement optimisé pour le voisinage et son propre bâtiment
Fonctionnement nocturne moins bruyant	Actif de 19:00 à 7:00 heures Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	La valeur limite est respectée	Oui
Évaluation du respect du principe de prévention	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.	Oui

→ [Vers le formulaire online](#)



Pour toutes questions

Auteur Emanuele Guerra e=gr2, emanuele.guerra@eegalgrcarre.ch, 41 79 757 64 11

Lieu, Date

yverdon-les-bains, 10.01.2024

Signature

Annexes

- Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- Plans du logement
- Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- Documentation sur les mesures de protection contre le bruit

Commune du Mont-sur-Lausanne

Situation: Le Ferrajoz Coord. moyenne: © 2'537'615 / 1'157'235
 Echelle: 1:500 Altitude sur borne: 679.14 m
 Mensuration: numérique Dossier technique: 316522.002 SG

Propriétaires: RAUSCHERT Michel, PIOTET Elsa et Fabien
 Parcelle n°: 3030 Jardin 1406 m²
 Accès, place privée 1 m²
 1407 m²

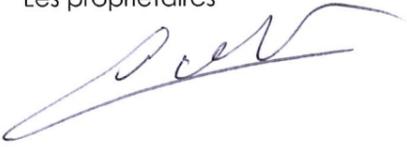
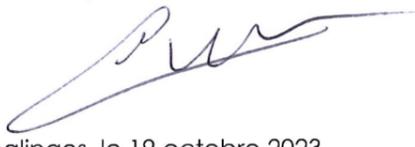
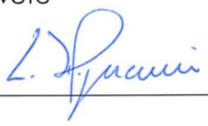
Promettants-acquéreurs: CONDON Conor William, VOLLINE-CONDON Antonia Cornelia et REYMOND Pascal et Silvia

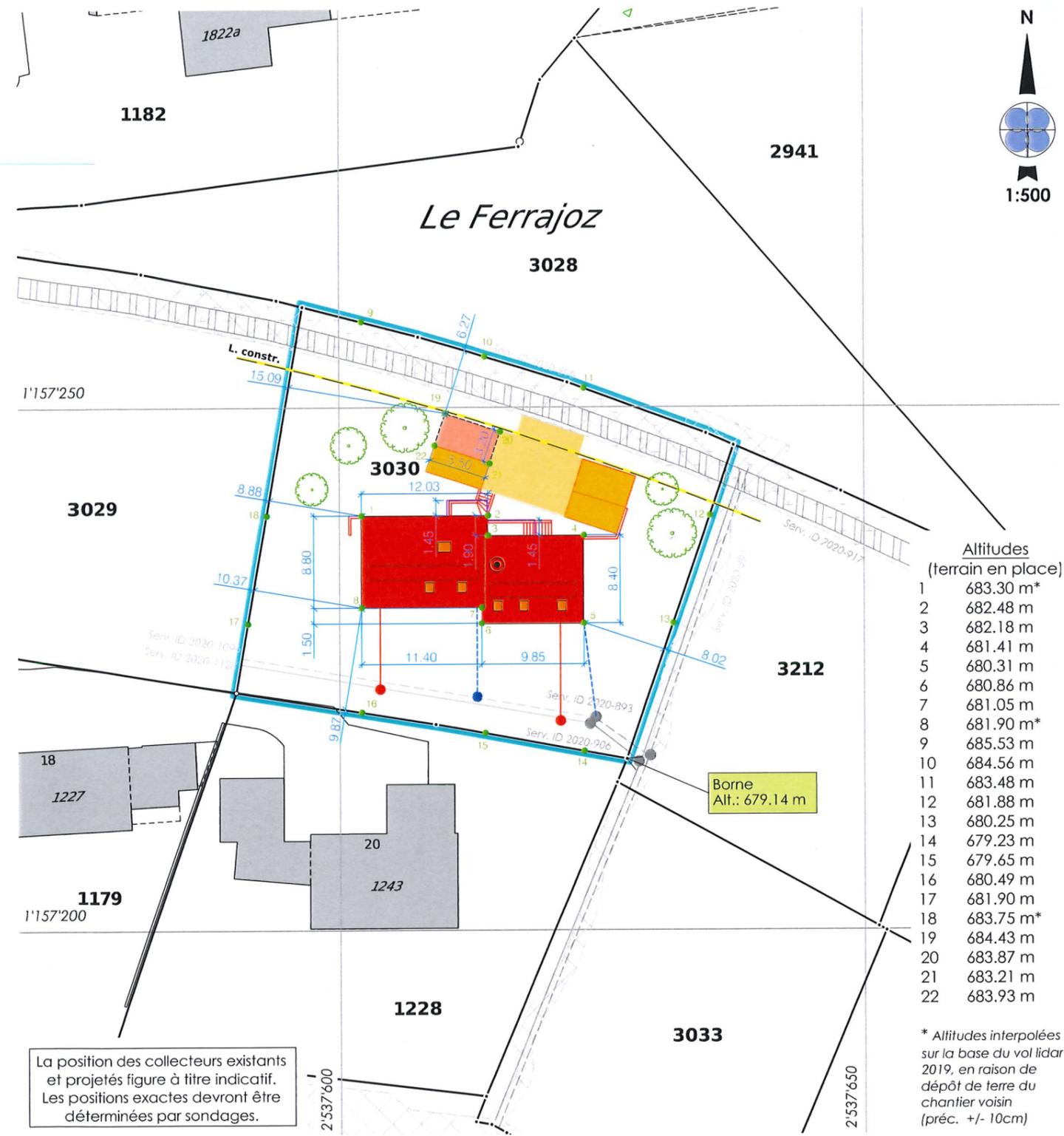
Affectation: PQ "Au Ferrajoz"
 Limite des constructions au DP: approuvée le 17.03.1998
 Recensement architectural: --
 Degré de sensibilité au bruit: II
 Secteur de protection des eaux: ÜB
 Mentions: 451299 Améliorations foncières ID.2000/1511
 2013/6321 Exécuteur testamentaire selon PJ ID.2014/127
 2019/6893 Mutation de projet avec abornement différé (126 ORF) ID.2020/2701

Plan dressé pour enquête:

construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture - Minergie

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

Sceau de la Municipalité	Les propriétaires 
	Les promettants-acquéreurs: 
	Epalinges, le 19 octobre 2023 Le géomètre breveté 



- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Servitudes existantes figurées</p> <ul style="list-style-type: none"> 2019/6893 - C/D Passage à pied, pour tous véhicules et canalisations quelconques ID.2020/890 - C Passage public à pied ID.2020/891 - C Canalisations Collecteurs d'eaux claires ID.2020/893 - C Canalisations Collecteurs d'eaux usées ID.2020/906 - C Canalisations Conduite d'eau potable et défense incendie ID.2020/917 - C Canalisations Collecteur d'eaux claires ID.2020/1096 - C Canalisations Collecteur d'eaux usées ID.2020/1128 | <p>Propriétaires voisins</p> <ul style="list-style-type: none"> 1179 Quartenoud Pascal et Quartenoud Perez Florence 1228 Bachmann Edith Inès, Christian Markus, Felix Augustus et Giselle Emmanuelle 3028 Immersia Sàrl 3029 PPE Le Mont-sur-Lausanne 5587/3029-1 et 2 3212 Capt Léonard Samuel | <p>Légende</p> <ul style="list-style-type: none"> Habitation Couvert à voitures Panneaux solaires Velux Marquise Accès Place de parc EC } selon plan de l'architecte EU } Mur et escalier Bâtiments existants Arbres nouveaux |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

GEODONNEES DU 20.03.2023 © ETAT DE VAUD
 Pour les cotes de détail, voir le plan de l'architecte
 Ce plan ne peut être diffusé que dans le cadre de l'objet cité en titre. Il ne saurait être utilisé à d'autres fins ni modifié sans l'accord préalable express de son auteur.

Commune de Le Mont-sur-Lausanne

Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture - Minergie

Renseignements Projet:

- Parcelle: n°3030

- Adresse: Le Ferrajoz

- Surface: 1407m²

- Zone: Villas

- Propriétaires:

M. RAUSCHERT Michel
Chemin de la Côte-à-Deux-Sous 5
1052 Le Mont-sur-Lausanne

079/896 67 78

Mme PIOTET Elsa
Route de l'Arbarie 35
1955 Les Vêrines - Chamoson

M. PIOTET Fabien
Mythenblick 22
8926 Uerzikon

- Promettants acquéreurs:

M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
Chemin de Renens 52E
1004 Lausanne

079/726 20 63

M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia
Route du Mont 1A
1035 Bournens

079/605 20 69

- Architecte:

ERAIKI Architectes SàRL

024 555 25 35

Rue de la Plaine 46

1400 Yverdon-les-Bains

Signatures

- Propriétaires:



- Promettants acquéreurs:



- Architecte:



ERAIKI
ARCHITECTES
Rue de la Plaine 46
1400 Yverdon-les-Bains
024 555 25 35 / info@eraiki.ch

Désignation:

Plans

Date: 8 novembre 2023

Dessin : CC

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains

Tel: 024 / 423.00.90

www.villvert.ch - support@villvert.ch



Implantation - Aménagements extérieurs - canalisations

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/200

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

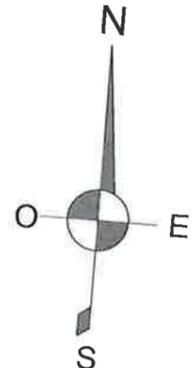
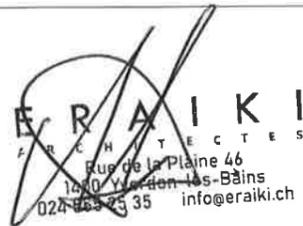
- Talus faible pente (8° 15%)
- Talus forte pente (35° 70%)
- Places de parc pavés-gazon
- Haies indigènes essences selon liste communale
- Arbres indigènes essences selon liste communale

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



Sous-sol

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tel: 024 / 423 00 90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



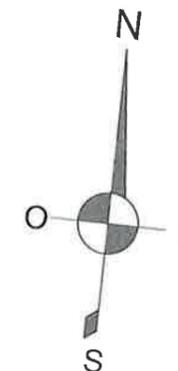
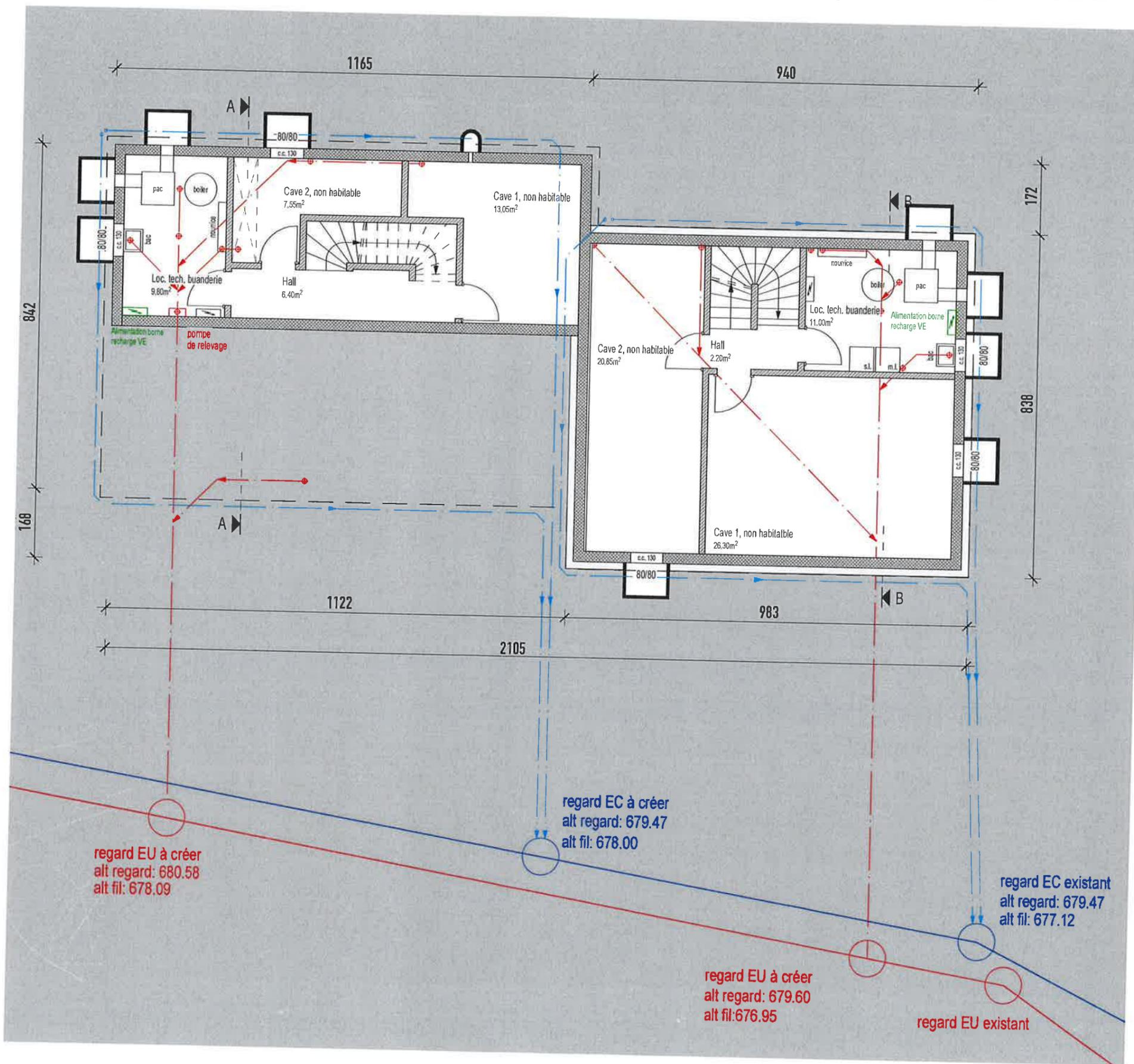
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



Rez-de-Chaussée

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



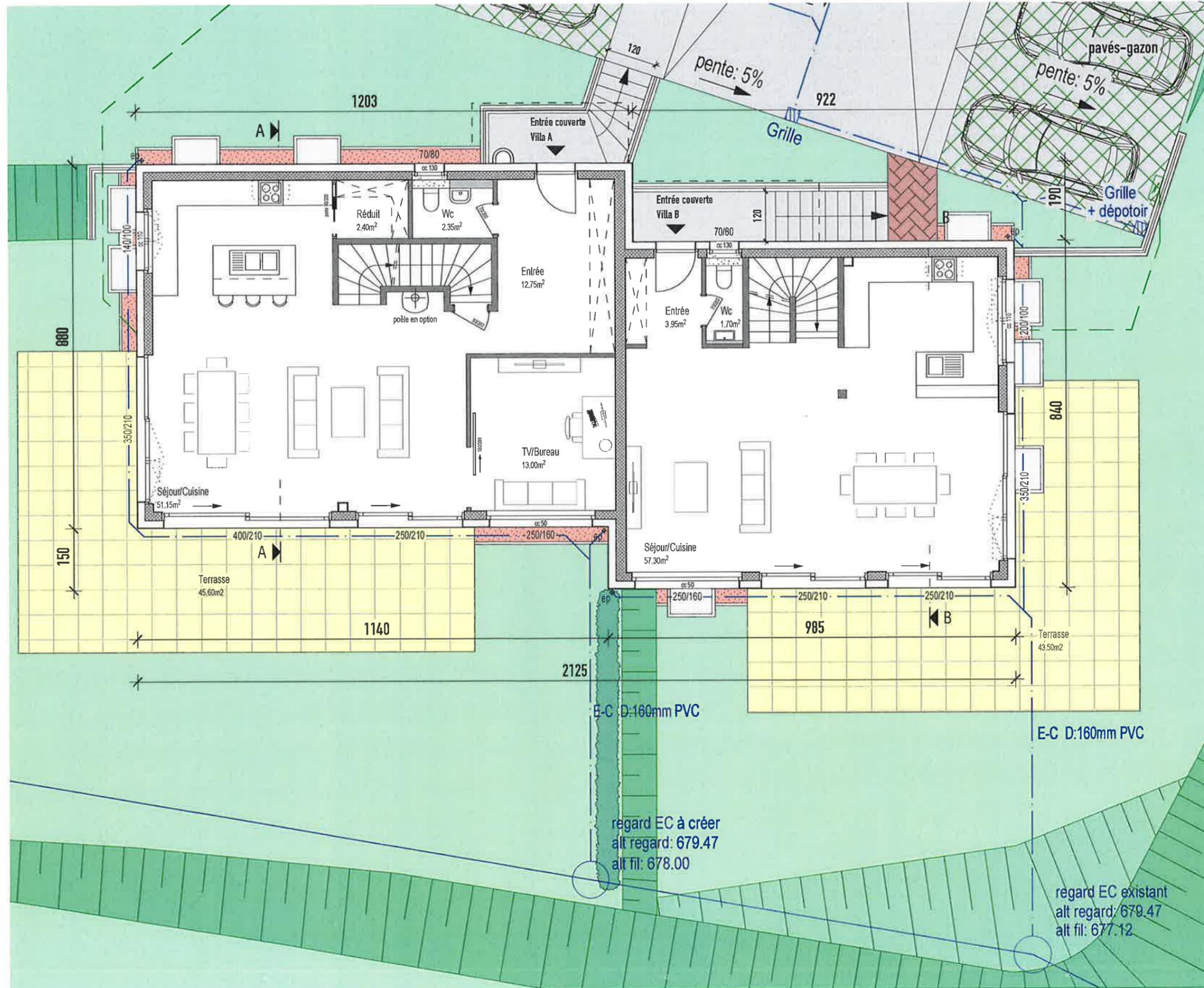
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



regard EC à créer
alt regard: 679.47
alt fil: 678.00

regard EC existant
alt regard: 679.47
alt fil: 677.12

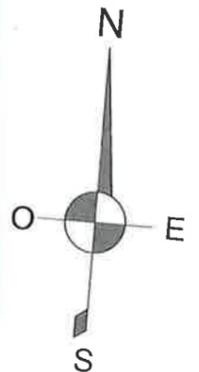
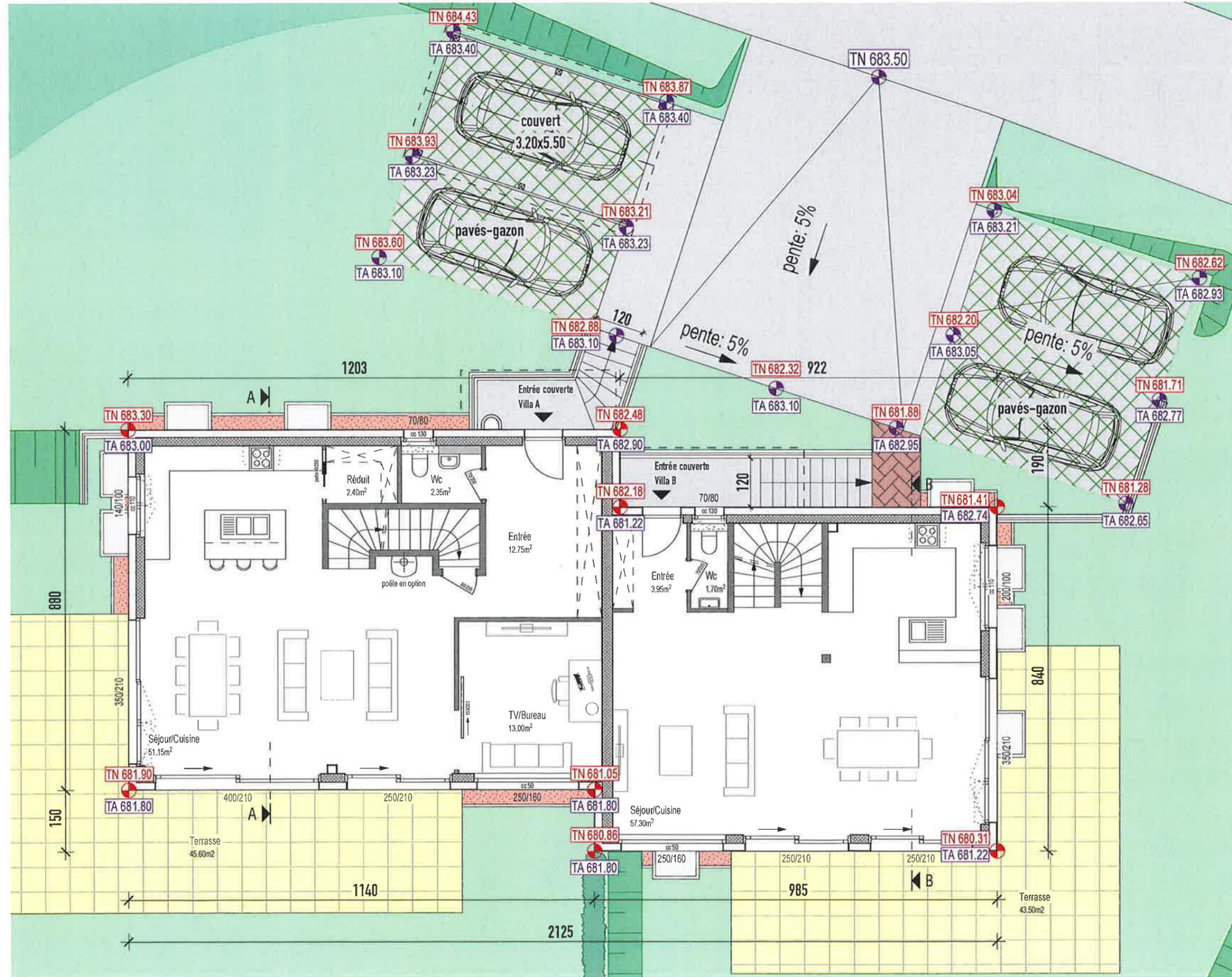
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



Etage

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



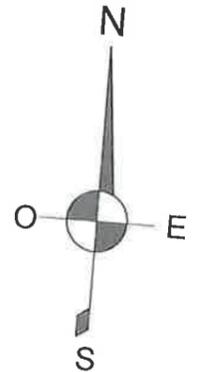
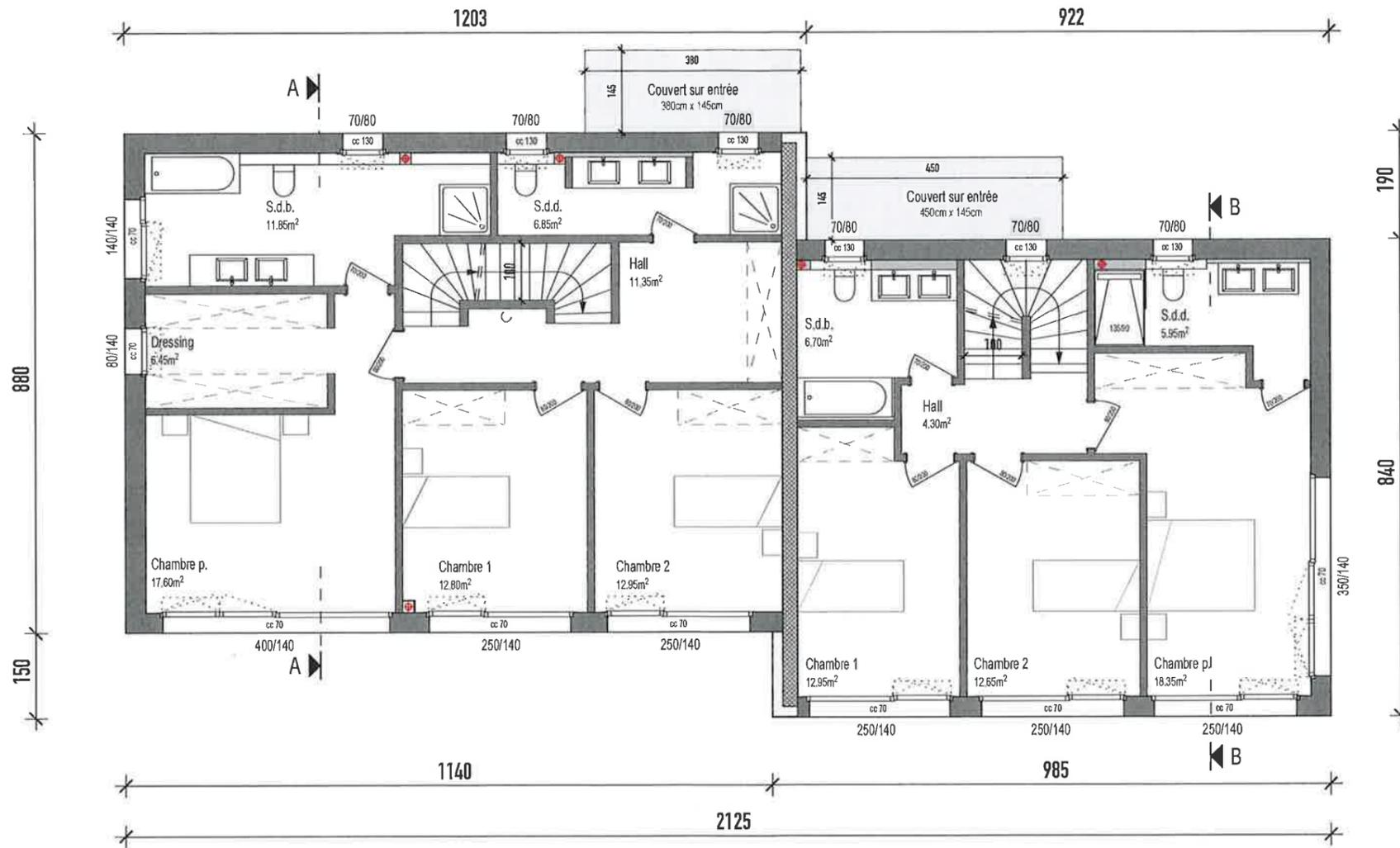
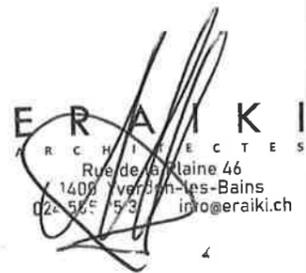
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



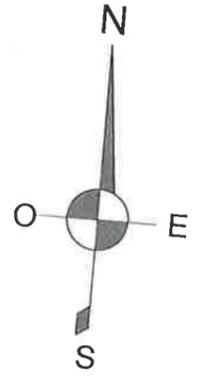
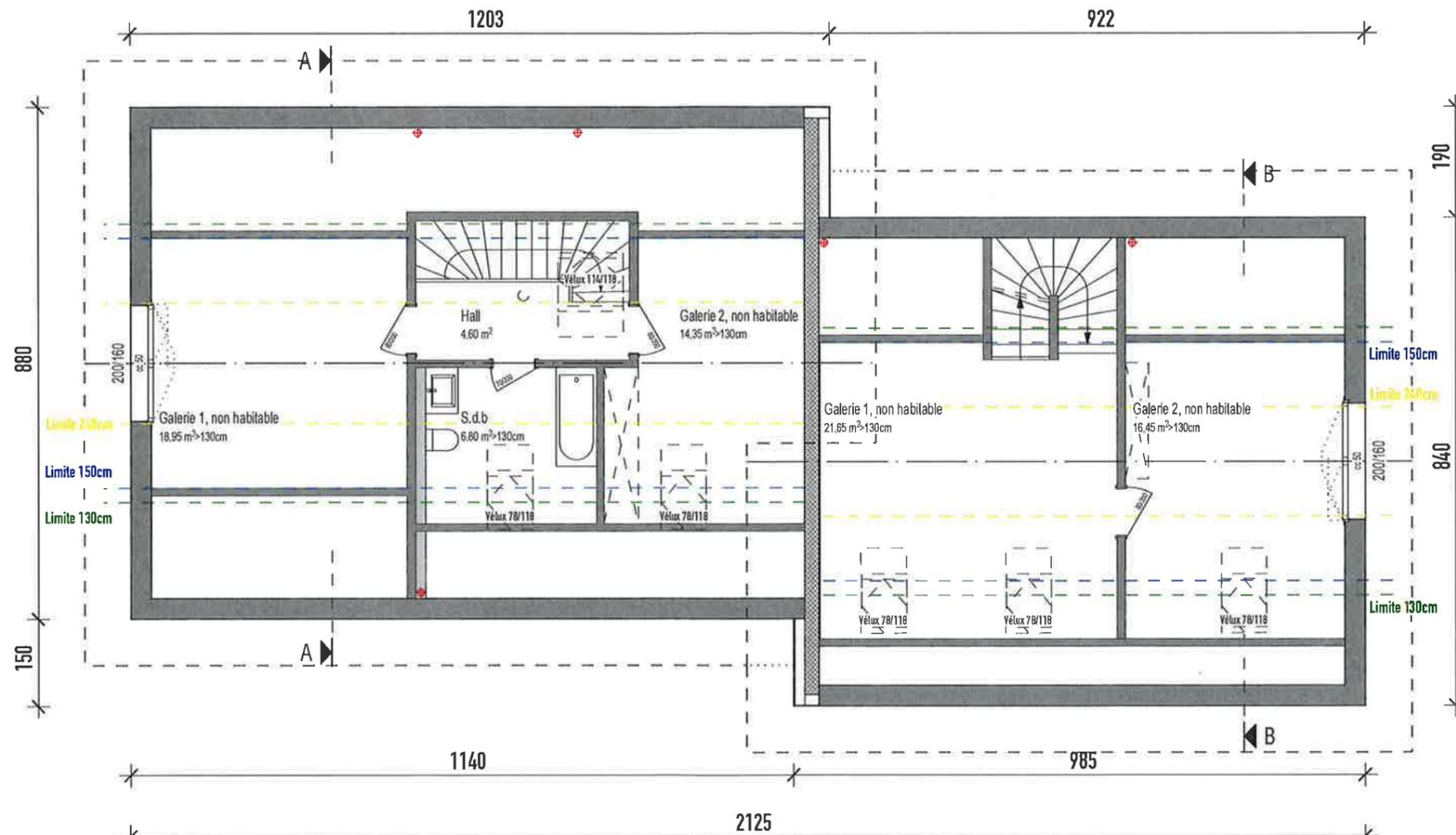
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



Toiture

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 7423 00 90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



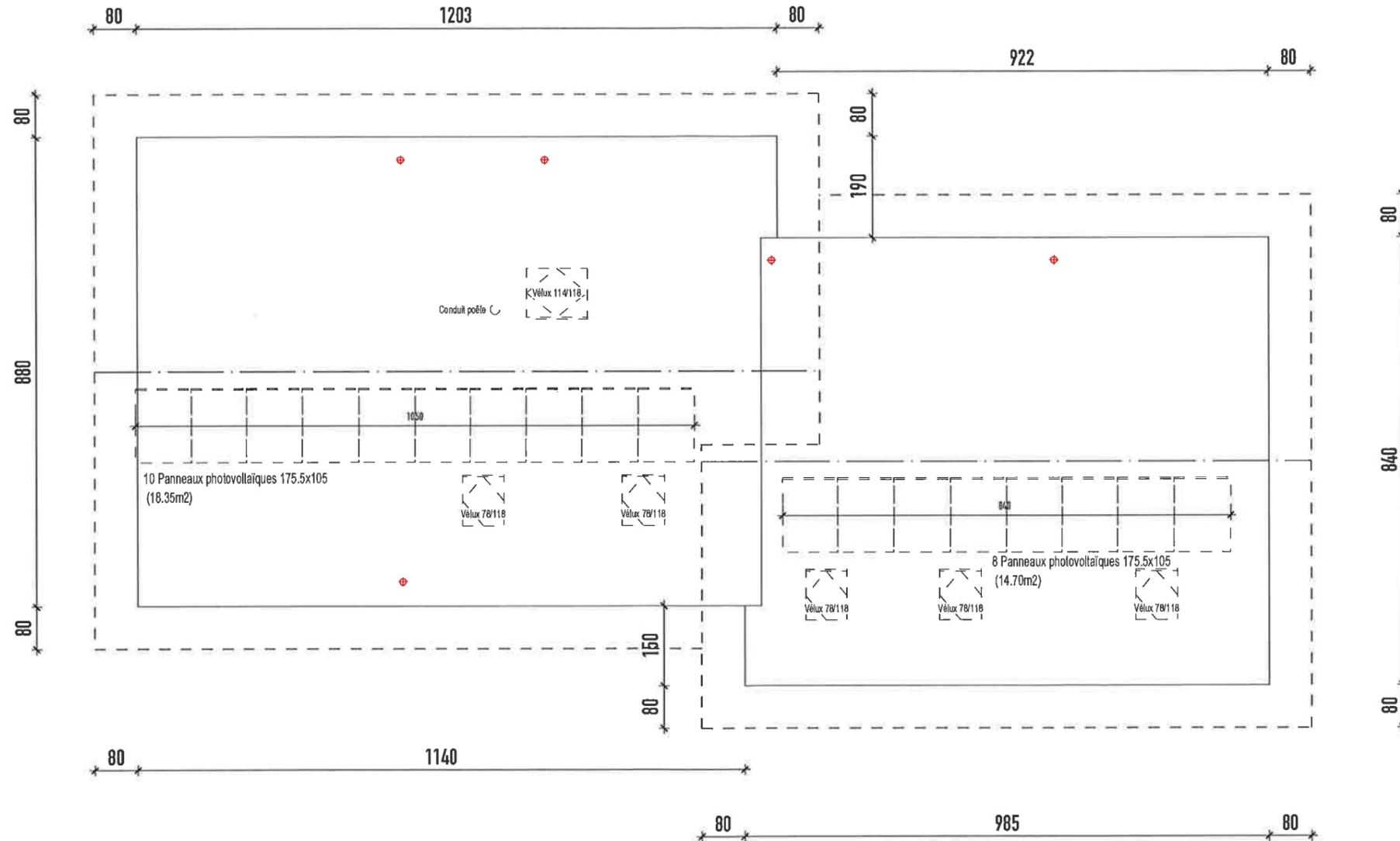
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



⊕ Conduites de ventilation

- Remarques: Le conduit de cheminée sera accessible par le ramoneur via une ligne de crochets installée sur la toiture

Coupe A-A

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 7 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



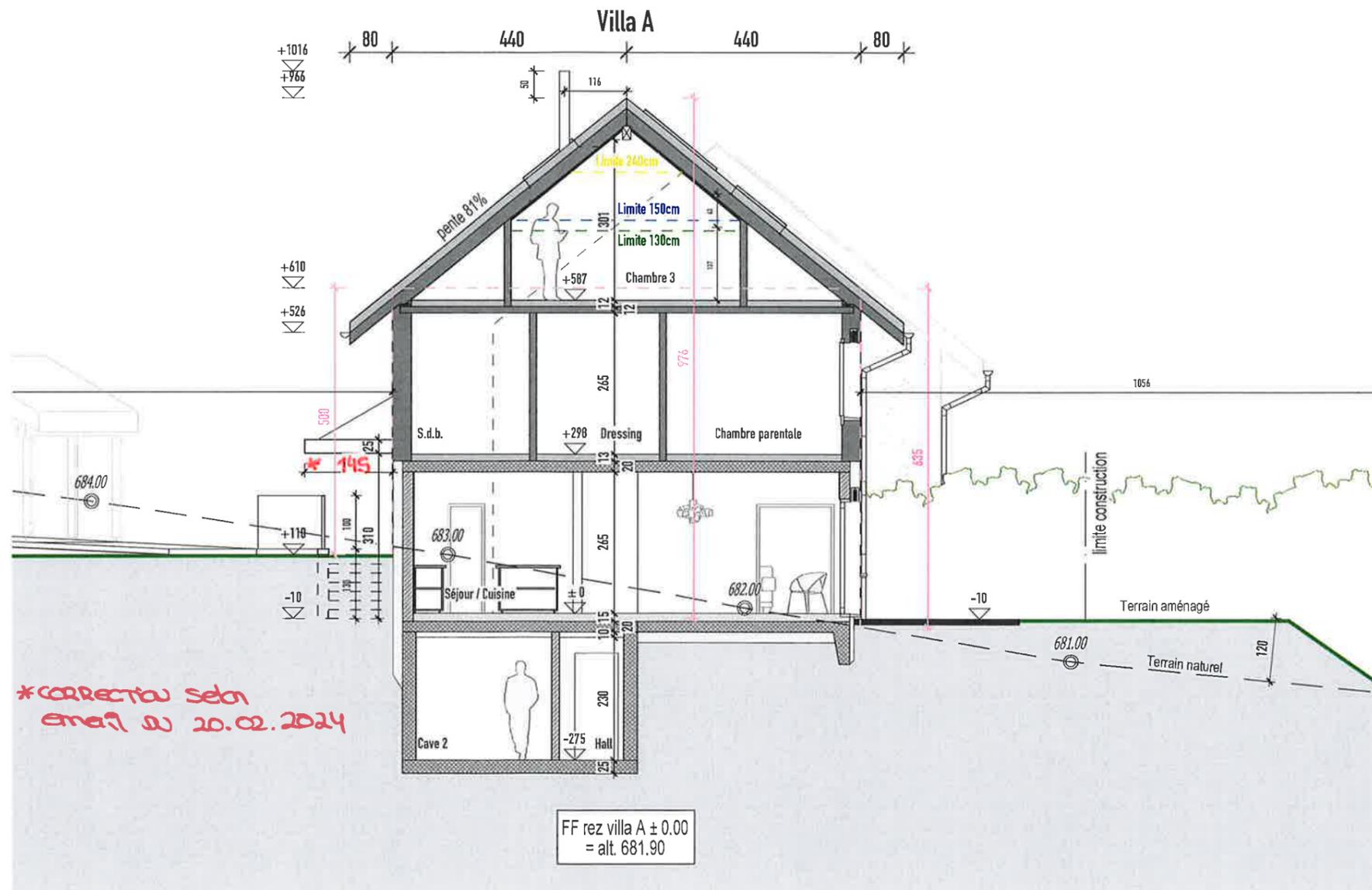
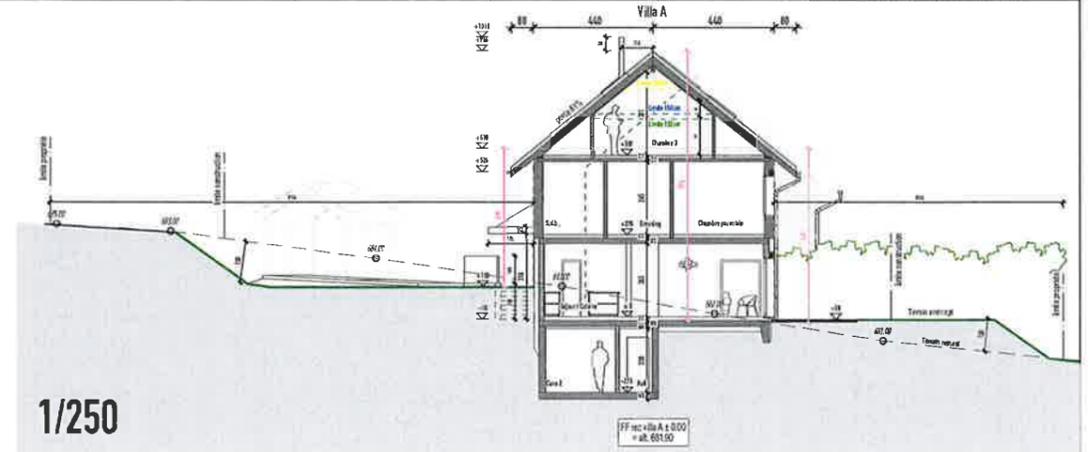
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



FF rez villa A ± 0.00
= alt. 681.90

Coupe B-B

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

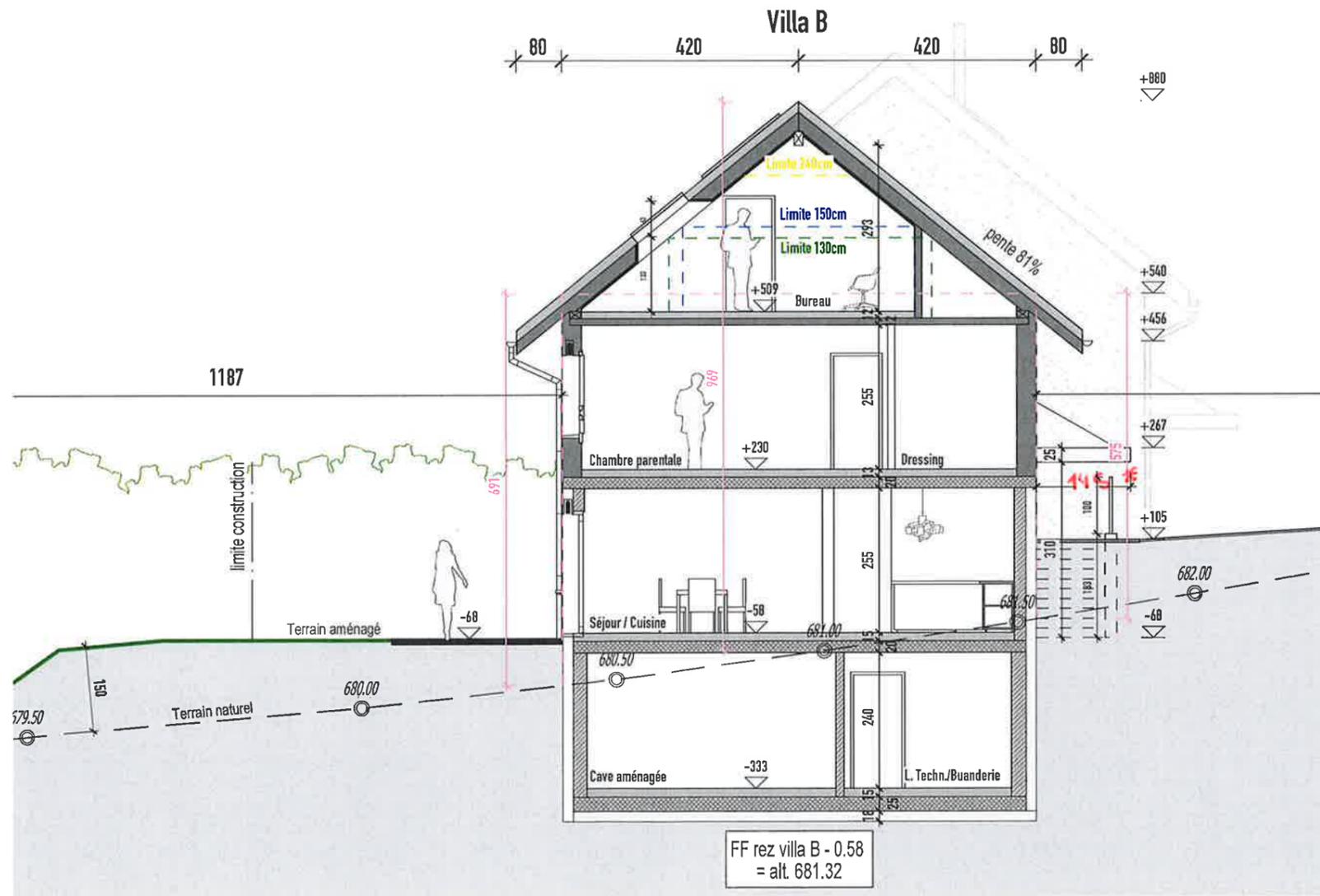
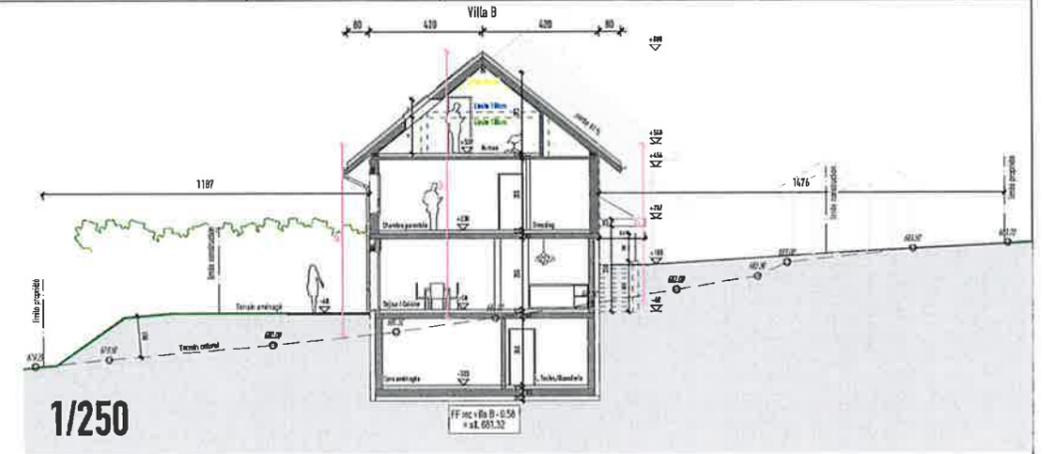
Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:

ERAIKI
ARCHITECTES
Rue de la Plaine 46
1401 Yverdon-les-Bains
024 565 23 35 / info@eraiki.ch



* correction selon email du 20.02.2024

Coupe C-C

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



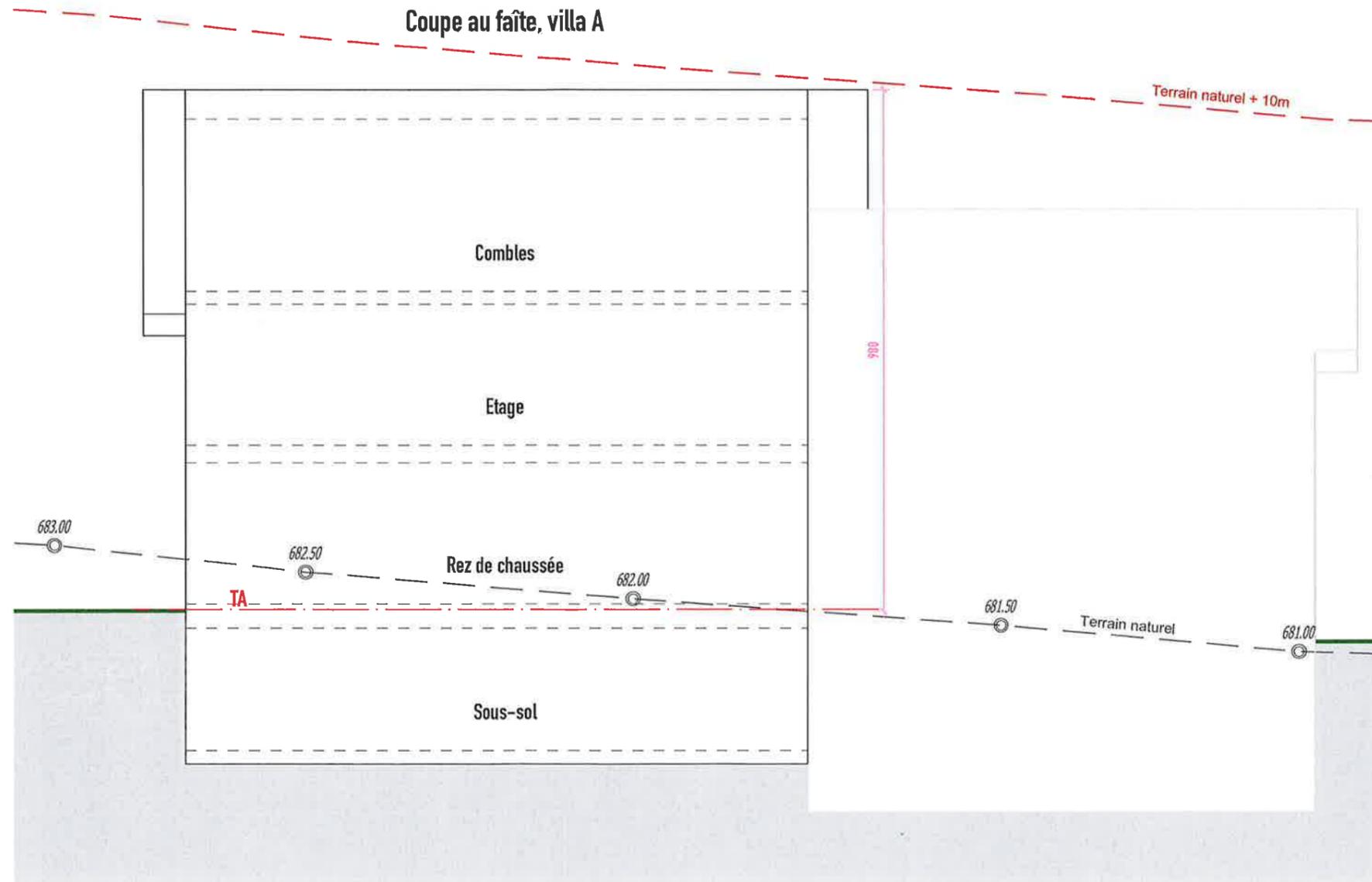
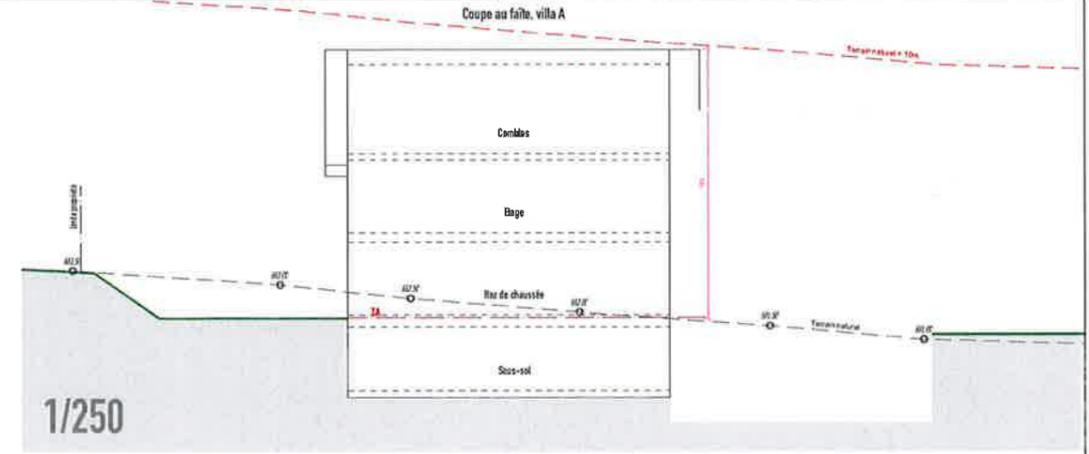
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures:

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



Coupe D-D

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 1 423 00 90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

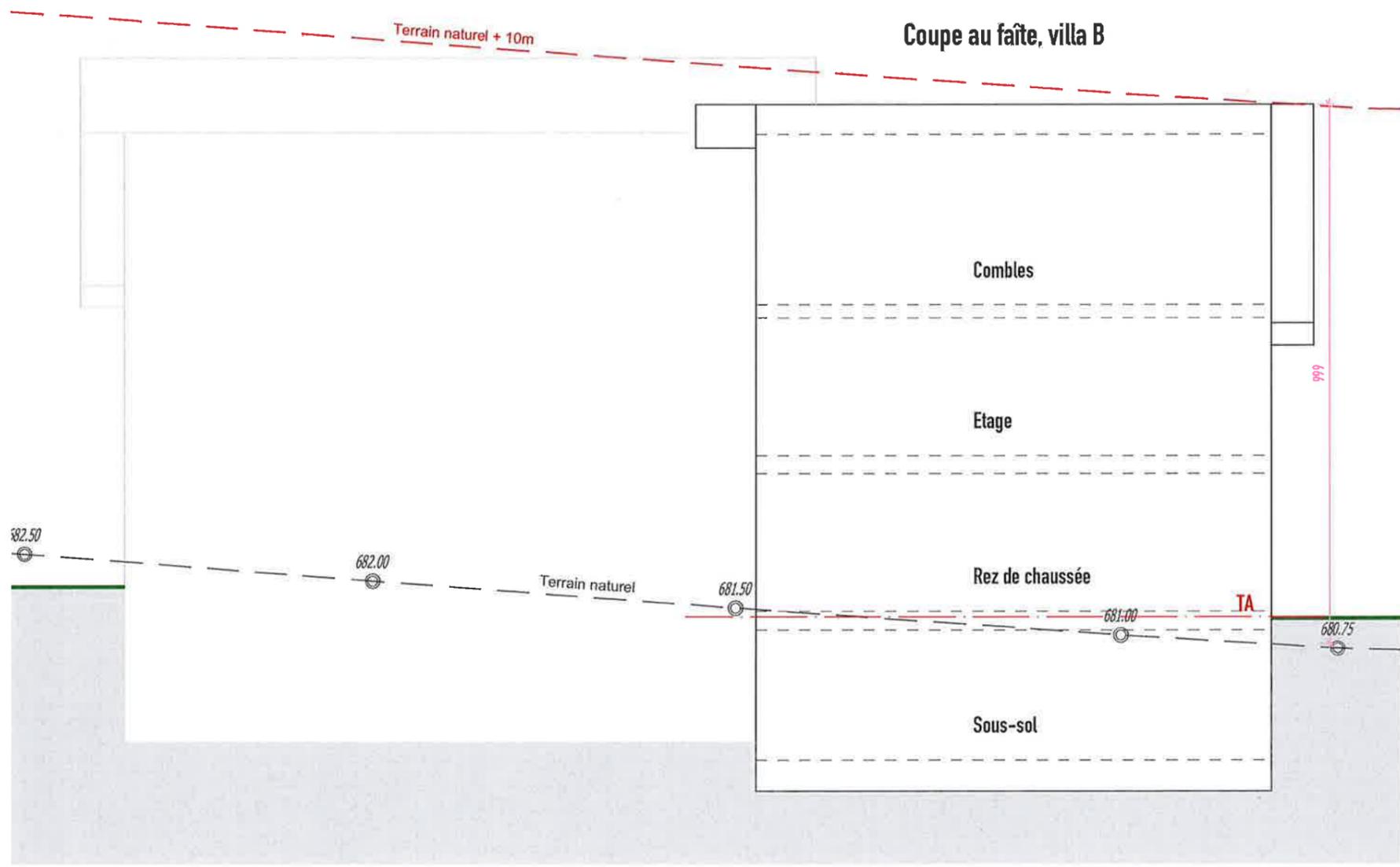
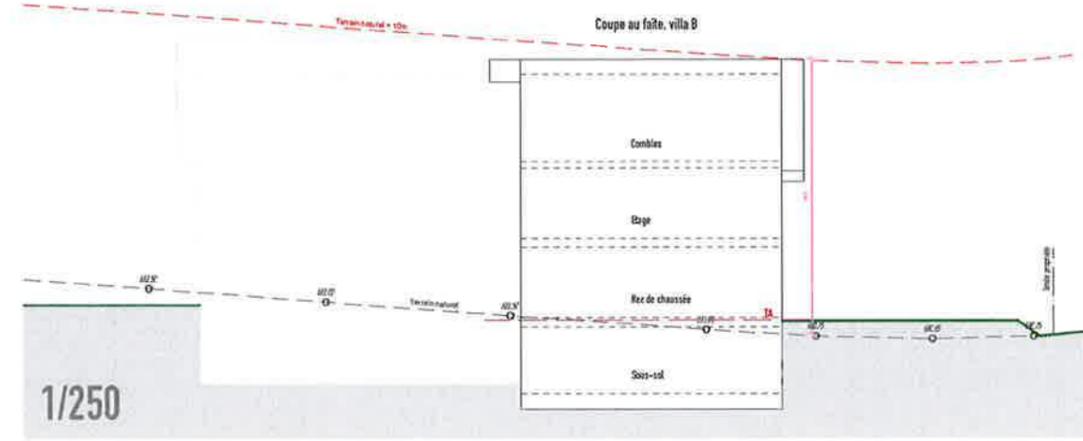
Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:

ERAIKI
ARCHITECTES
Rue de la Plaine 46
1401 Yverdon-les-Bains
024 1 55 25 35 / info@eraiki.ch



Façade Sud

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 0 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Connor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tel: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



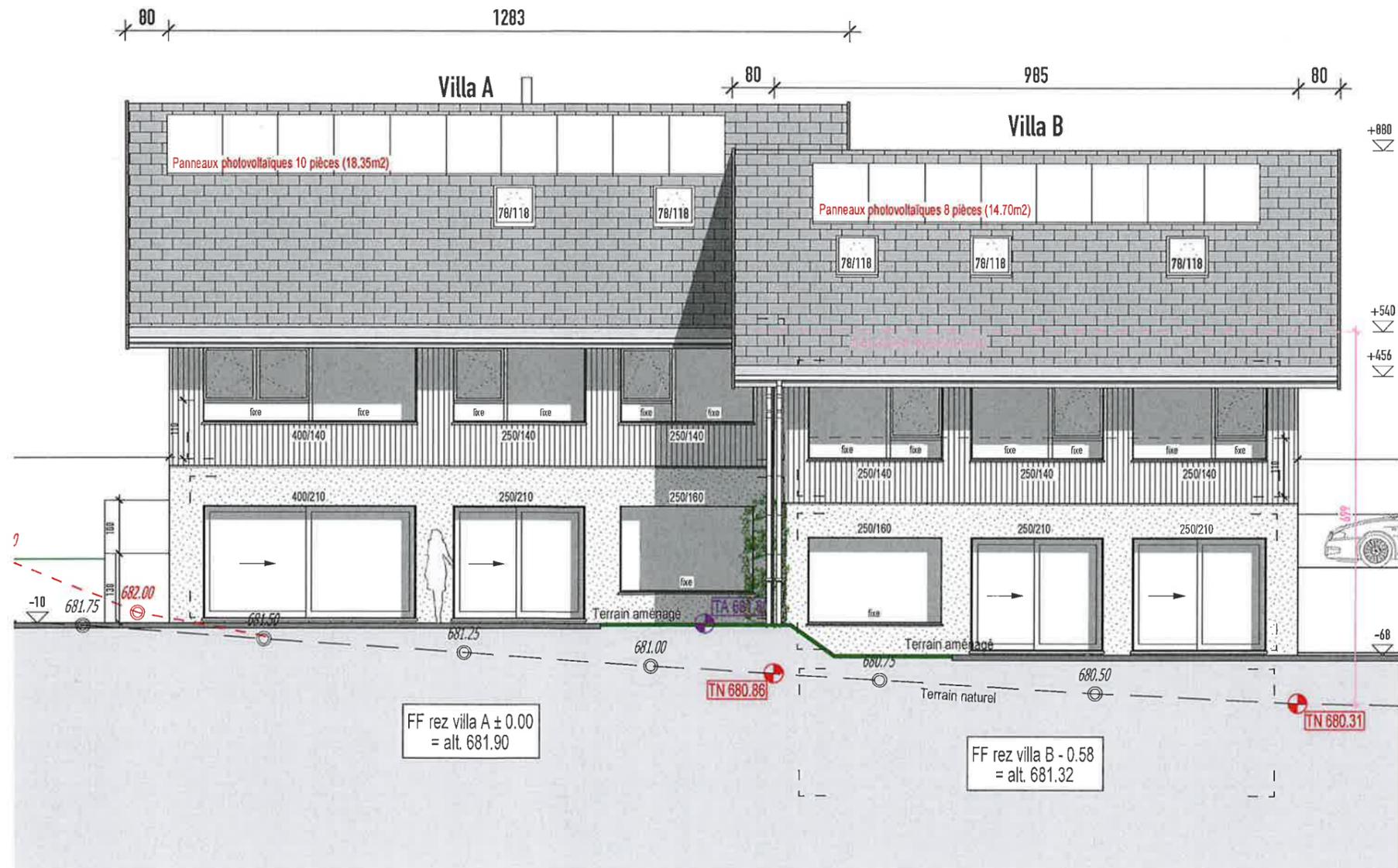
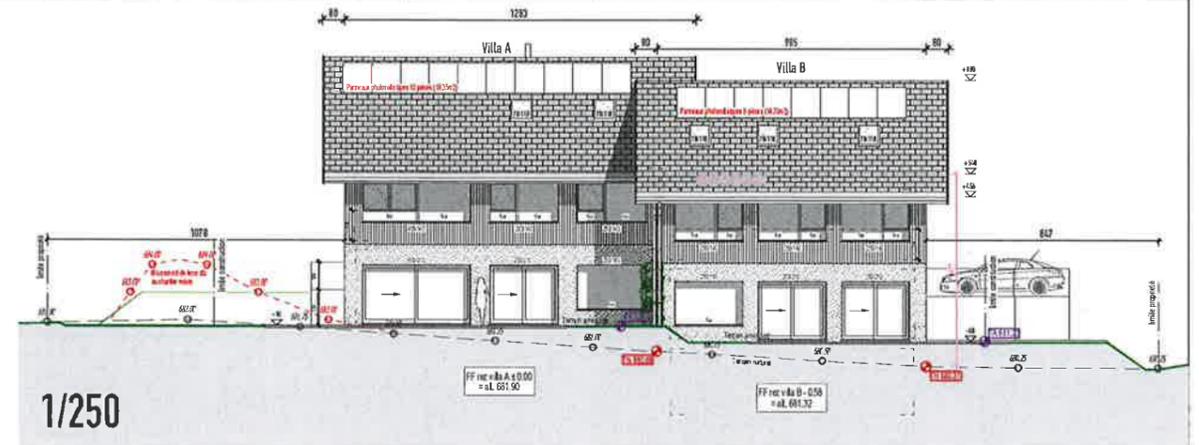
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



Façade Sud

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423 00 90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



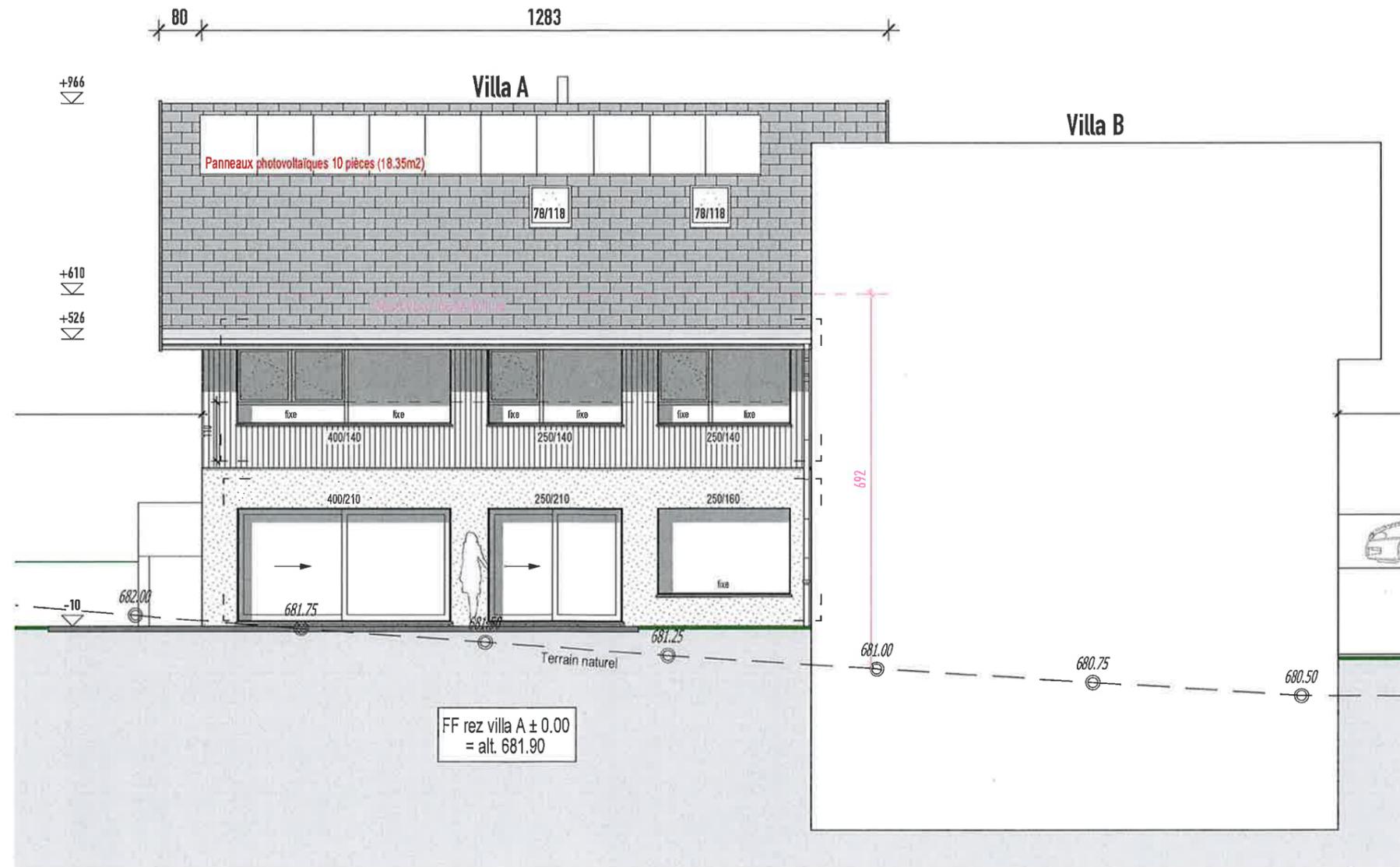
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



Façade Est

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Sílvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 1 423 00 70
www.villvert.ch - support@villvert.ch



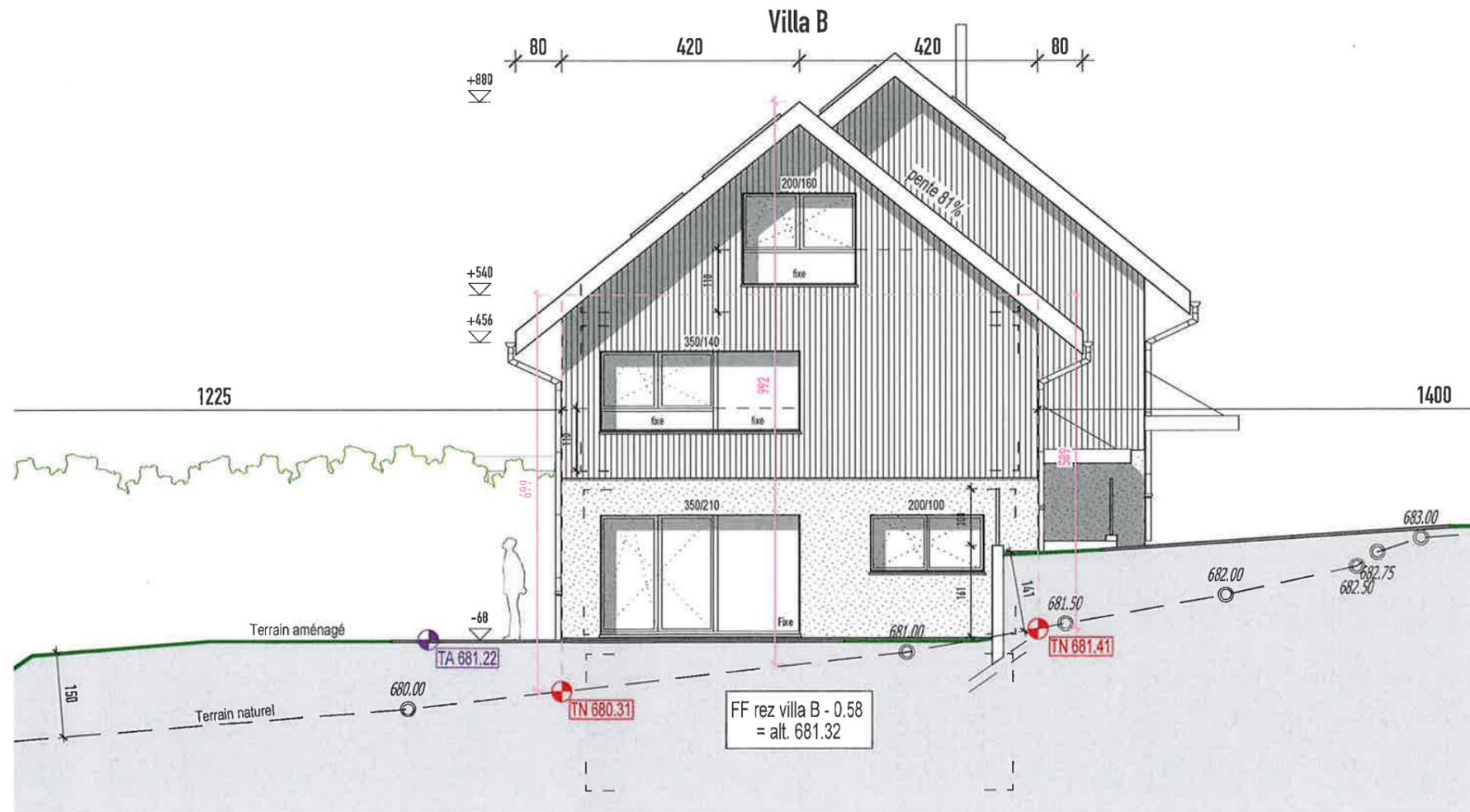
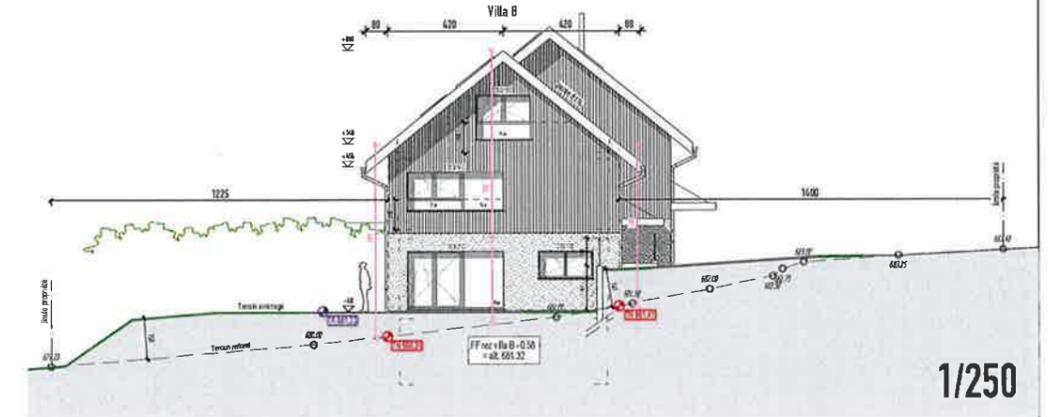
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



Façade Nord

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



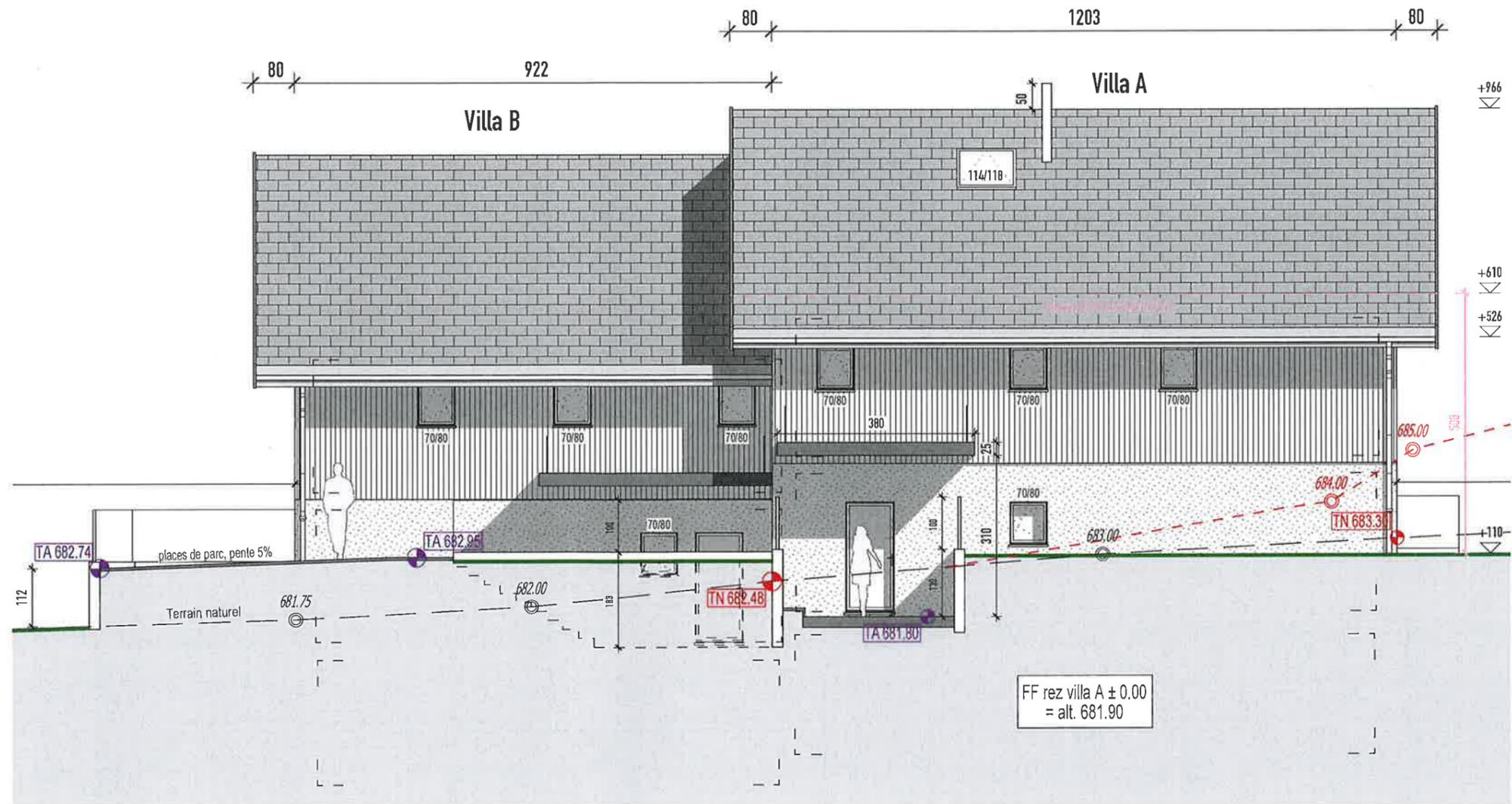
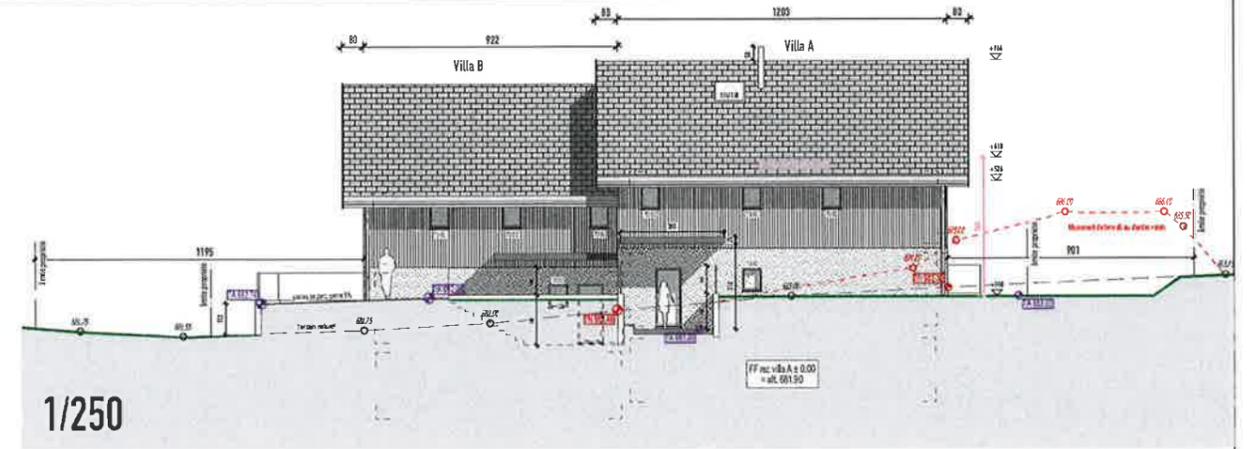
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



Façade Nord

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

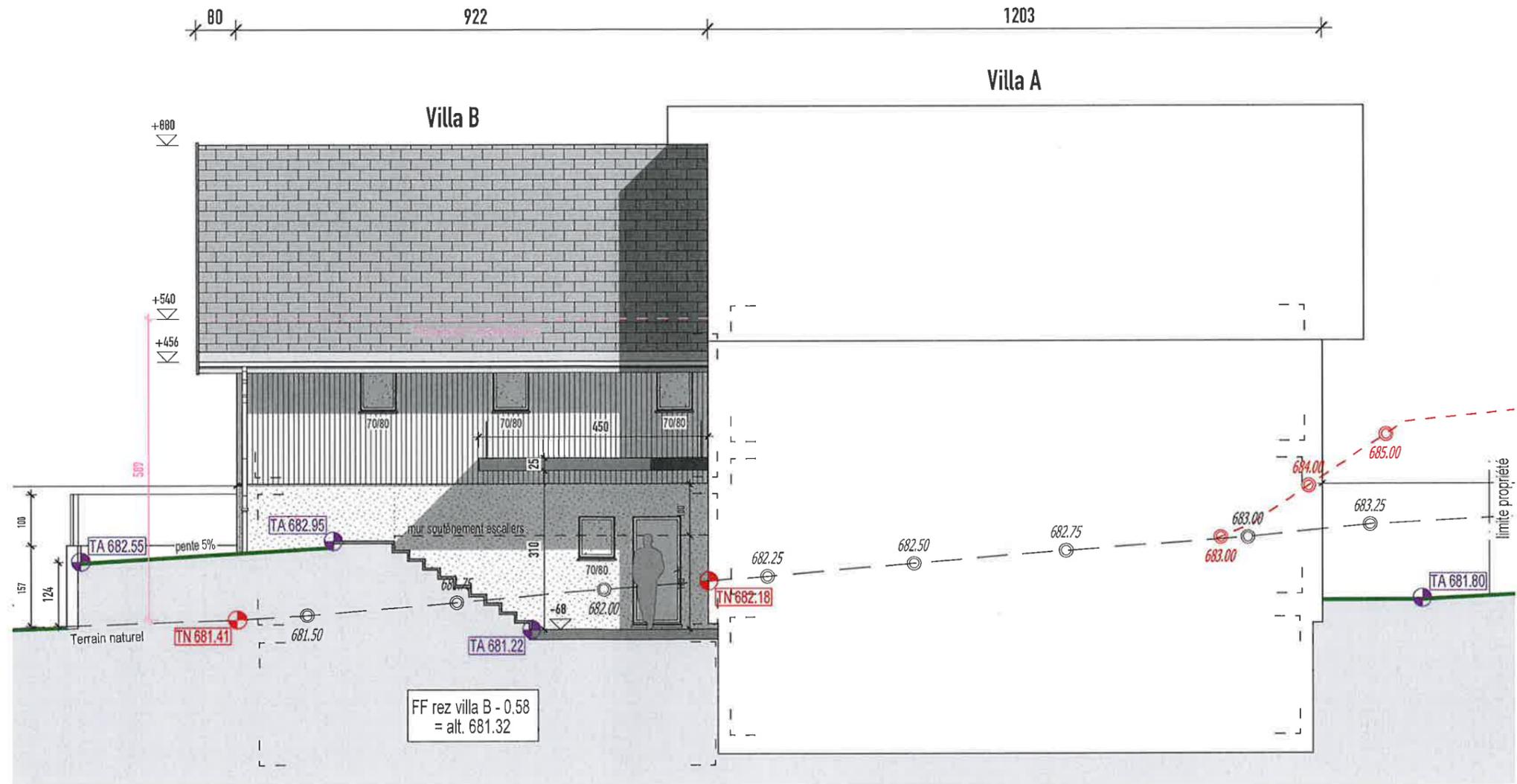
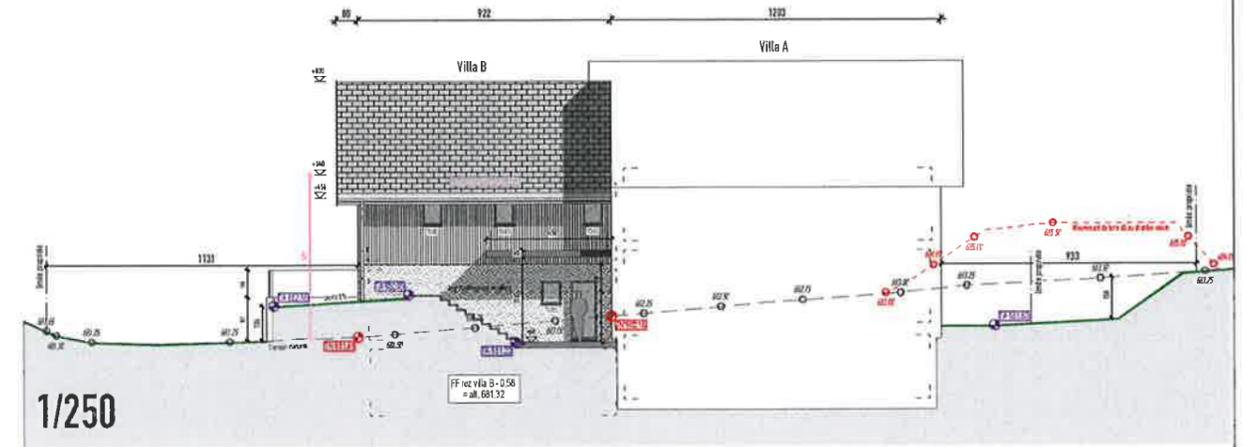
Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:

ERAIKI
ARCHITECTES
Rue de la Plaine 46
1400 Yverdon-les-Bains
024 436 21 31 info@eraiki.ch



Façade Ouest

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

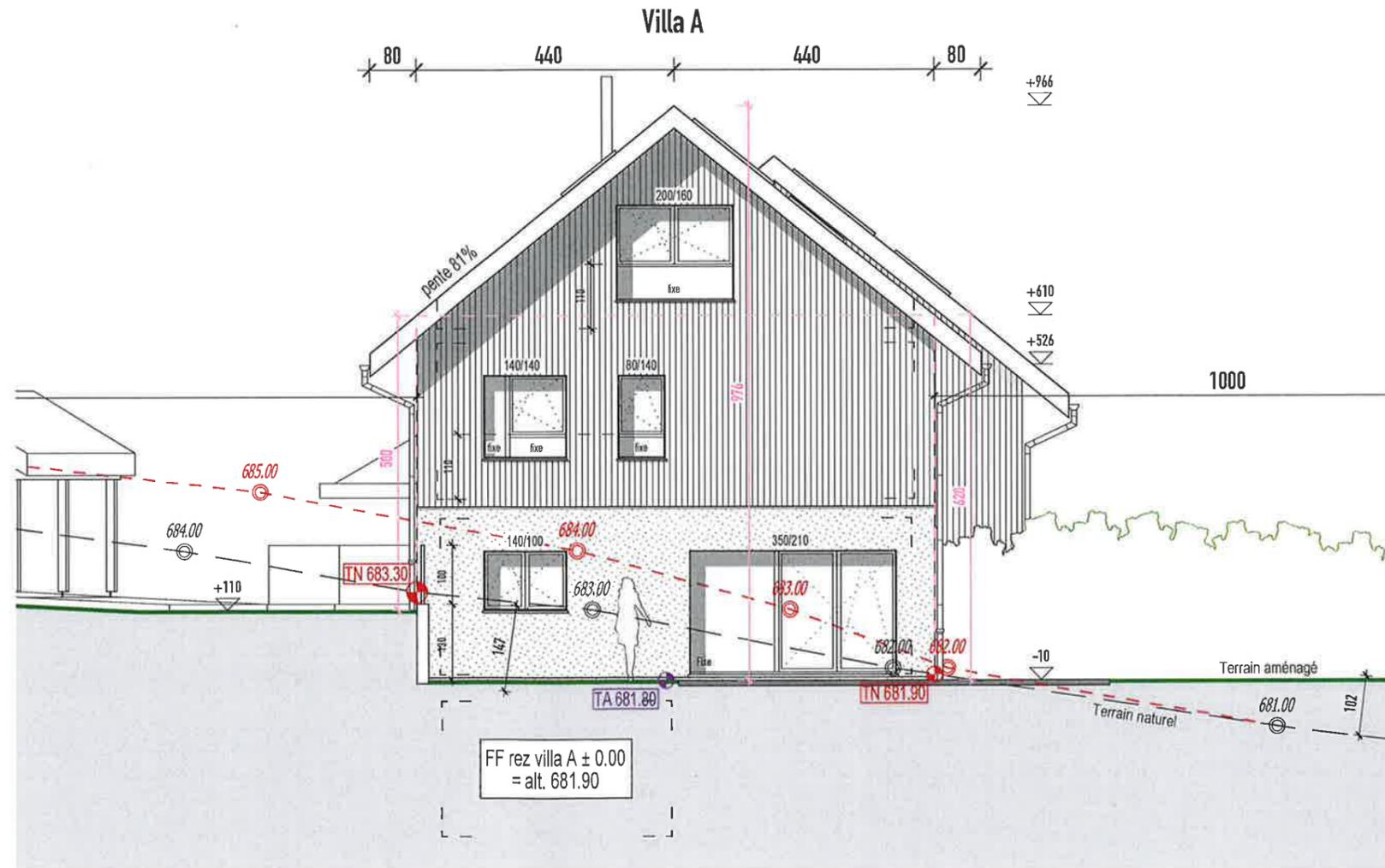
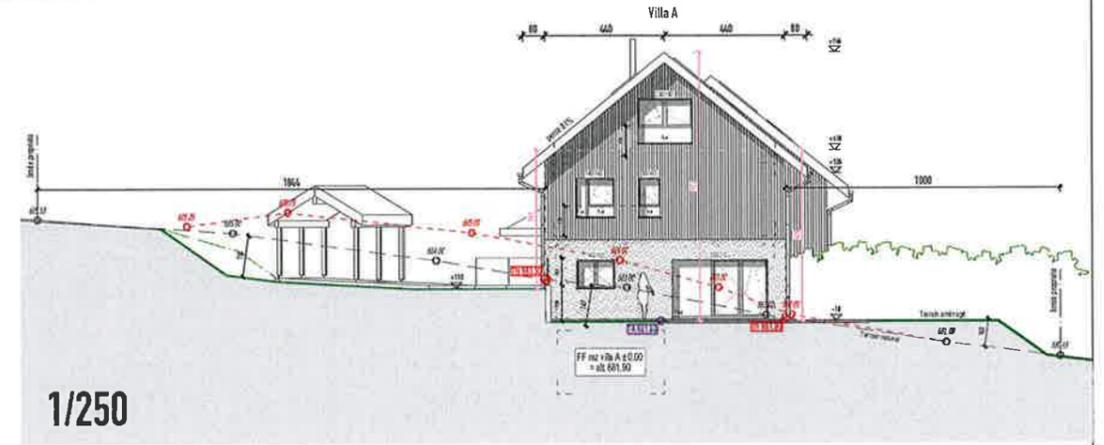
Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:

ERAIKI
ARCHITECTES
Rue de la Plaine 46
1400 Yverdon-les-Bains
024 555 23 33 - info@eraiki.ch



Couvert - Façade Sud

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

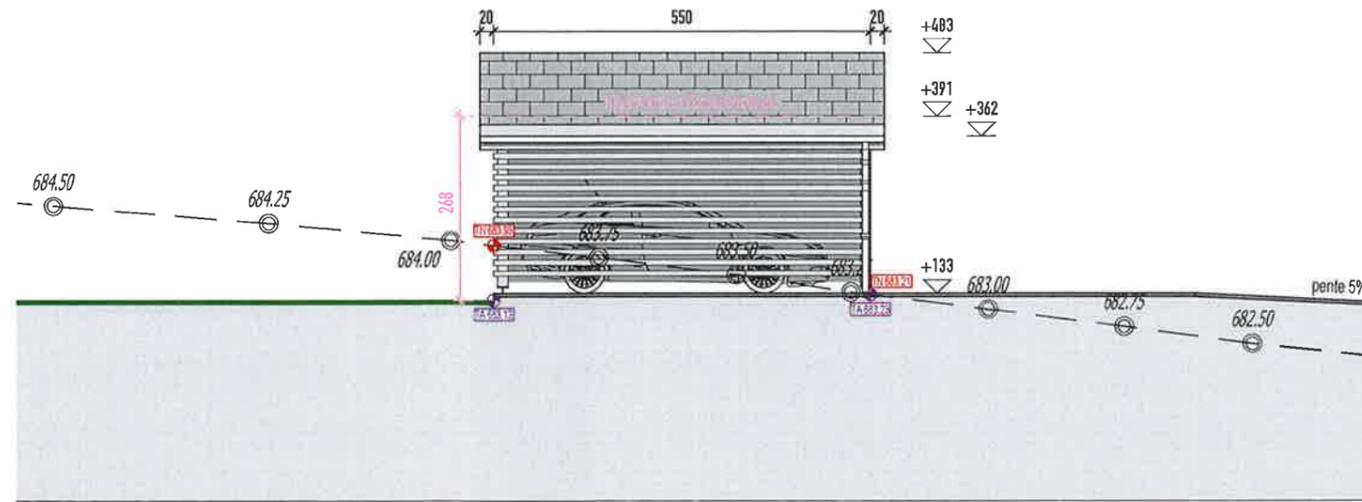
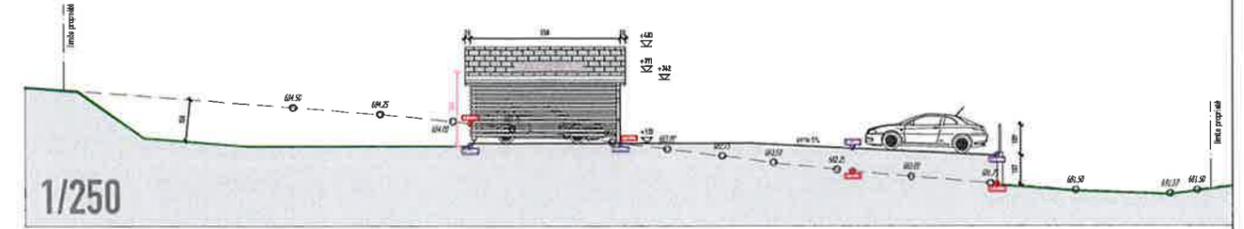
Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:

ERAIKI
ARCHITECTES
Rue de la Plaine 46
1400 Yverdon-les-Bains
024 526 26 36 info@eraiki.ch



Couvert - Façade Ouest

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



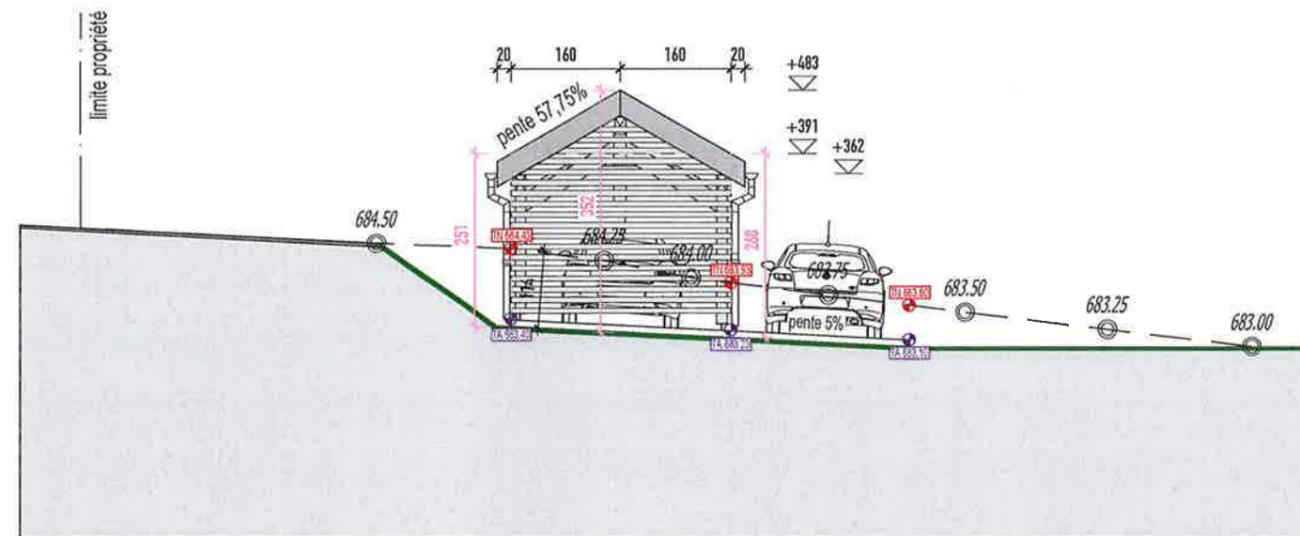
Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:



Couvert - Façade Nord

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

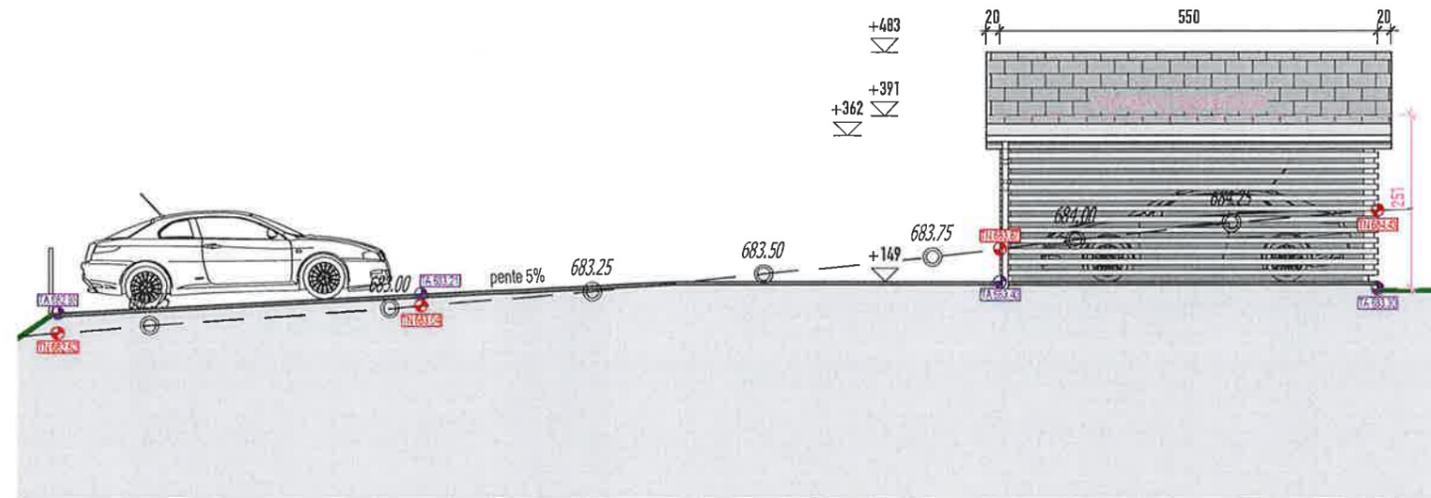
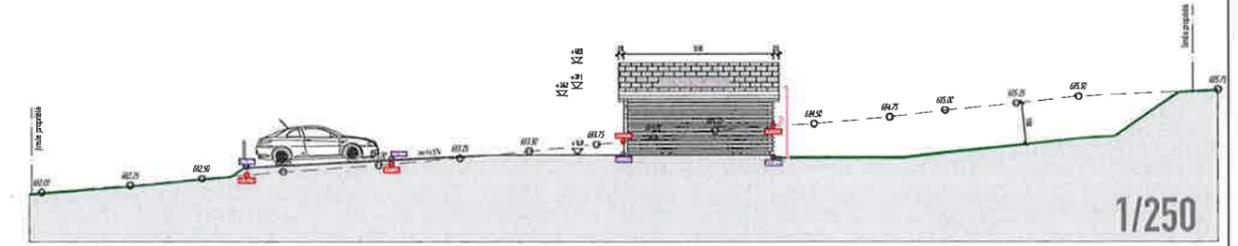
Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:

ERAIKI
ARCHITECTES
Rue de la Plaine 46
1400 Yverdon-les-Bains
024 559 25 25 / info@eraiki.ch



Couvert - Façade Est

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.50
www.villvert.ch - support@villvert.ch



Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

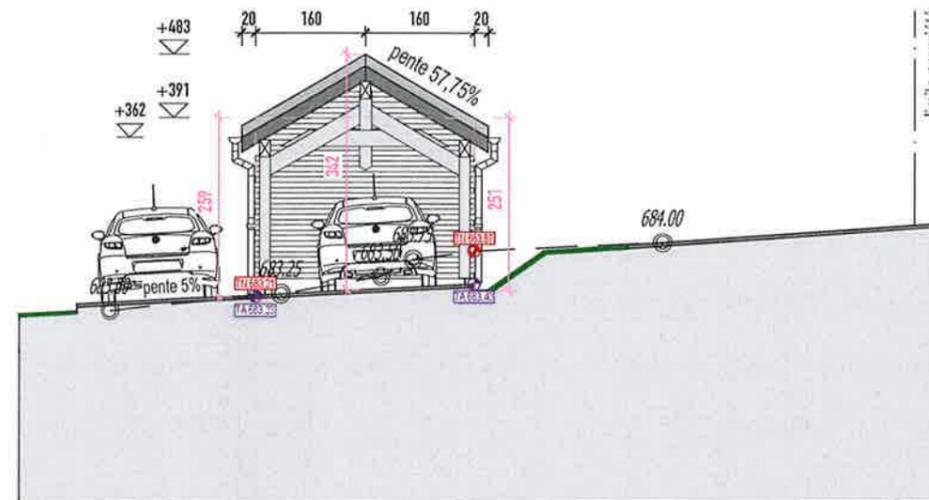
Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:

ERAIKI
ARCHITECTES
Rue de la Plage 46
1400 Yverdon-les-Bains
024 555 25 35 | info@raiki.ch



Coupe E-E

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Holdimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

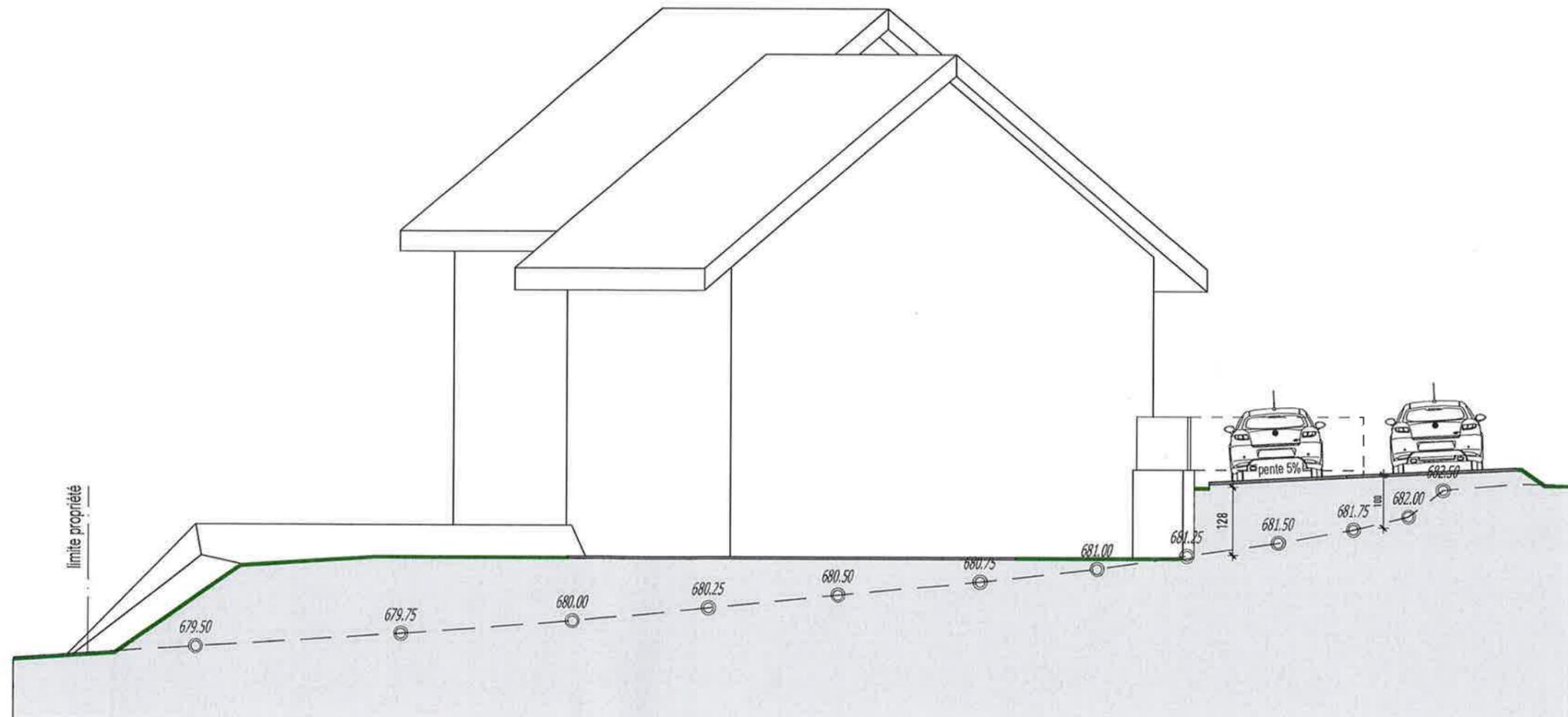
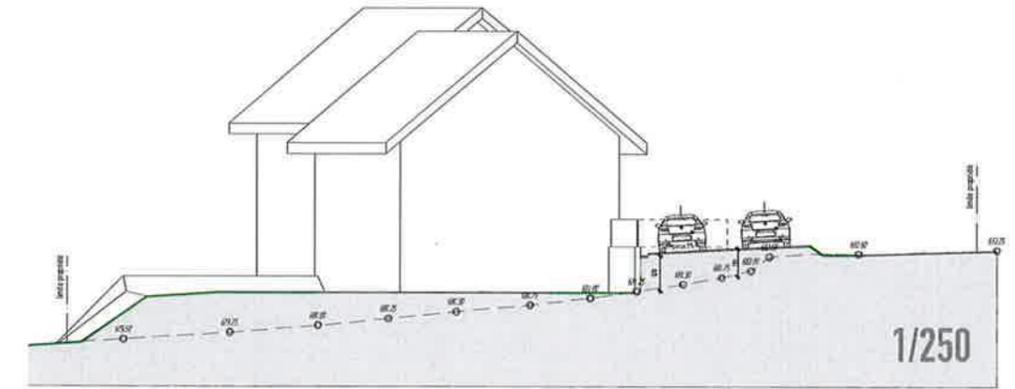
Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:

ERAIKI
ARCHITECTES
Rue de la Plaine 40
1400 Yverdon-les-Bains
024 555 2335 info@eraiki.ch



Coupe F-F

Chemin de Praz-Mandry - Parcelle n° 3030 - Surface 1407 m²

Date: 8 novembre 2023

1/100

Propriétaire:
RAUSCHERT Michel
PIOTET Elsa et Fabien

Promettant Acquéreur:
M. REYMOND Pascal et Mme REYMOND Silvia
M. CONDON Conor William et Mme VOLLINE CONDON Antonia Cornelia

Architecte:
ERAIKI Architectes

Villvert SA - Av. Haldimand 41 - 1401 Yverdon-les-Bains
Tél: 024 / 423.00.90
www.villvert.ch - support@villvert.ch



Construction d'une villa à 2 logements juxtaposés et un couvert à voiture au Mont-sur-Lausanne - Minergie

Signatures

Propriétaires:

Promettants acquéreurs:

Architecte:

ERAIKI
ARCHITECTES
Rue de la Plaine 46
1400 Yverdon-les-Bains
024 555 28 30 info@eraiki.ch

